

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

DOSSIER DE BASE RELATIF A LA PLANIFICATION
GENERALE DU TOURISME AU LIBAN

GRUPE DE TRAVAIL POUR LA PLANIFICATION DU TOURISME

Ibrahim BIZRI
Jean Paul THOMAS

وزارة التنمية العام
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام
الرقم ٢٩٩
تاريخ النسخة

AOUT 1971

Avant-Propos

Ce document a été établi en exécution de l'arrêté interministériel n° 111/1 en date du 12/12/1970 partant d'une part annulation de l'arrêté 19/1 en date du 6/3/1970 et d'autre part formation et nomination au Ministère du Plan des groupes de travail chargés d'étudier les différents secteurs et de préparer pour chacun d'eux un dossier de base.

L'origine des documents provient en grande partie du département -Etudes et Documentations- du Conseil National du Tourisme, de la Direction Générale des Affaires touristiques, de la Direction Générale des Antiquités, de la Direction de l'Office de reconstruction, et de l'École Hôtelière. Mais c'est surtout le Département Etudes et Documentations qui a fourni toutes ces études et statistiques.

Le dossier a été élaboré par M. Ibrahim Bizri, Ingénieur Expert au Ministère du Plan, avec l'aide de Monsieur Jean Paul Thomas, qui a veillé à sa rédaction.

Ce rapport est un travail préliminaire à la constitution du dossier de base sur le secteur Tourisme en vue de l'élaboration du prochain plan quinquennal.

Son objet consiste en premier lieu à récapituler et analyser les principales informations disponibles sur l'activité touristique

et ses perspectives d'une part, et sur l'action de l'Etat et ses projets les plus importants d'autre part.

En second lieu il sera suggéré un programme d'équipements touristiques, qui sera à intégrer enfin dans l'ensemble des dépenses touristiques à prévoir pour le prochain quinquennal.

Nous examinerons donc successivement:

1ère partie: L'activité touristique.

2ème partie: Rôle de l'Etat.

3ème partie: Programme d'équipements touristiques.

4ème partie: Prévisions des dépenses touristiques de l'Etat pour le prochain quinquennal.

PREMIERE PARTIE

I- L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Nous chercherons en premier lieu à étudier le mouvement touristique en l'analysant suivant ses deux composantes essentielles:

- La clientèle touristique d'abord
- son séjour dans le pays ensuite.

Après avoir passé en revue la situation hôtelière en second lieu, nous déterminerons enfin, la place qu'occupe le tourisme dans l'économie du pays et les principales perspectives qu'il présente.

Cette partie comportera donc:

Chapitre 1: La clientèle touristique

Chapitre 2: Le séjour des touristes

Chapitre 3: La situation hôtelière

Chapitre 4: Place dans l'économie et perspectives du tourisme.

Ce rapport est un travail préliminaire à la constitution du dossier de base sur le secteur Tourisme en vue de l'élaboration du prochain plan quinquennal.

Son objet consiste à récapituler et analyser les principales informations disponibles sur l'activité touristique et ses perspectives d'une part, et sur l'action de l'Etat et ses projets les plus

importants d'autre part.

Nous examinerons donc successivement:

1ère partie: L'activité touristique

2ème partie: Rôle de l'Etat.

I-1- LA CLIENTELE TOURISTIQUE:

A) LE MOUVEMENT DES ARRIVEES:

Le tableau (1) retrace l'évolution du nombre des arrivées d'étrangers enregistrées par la Sûreté Générale aux postes frontières du pays depuis 1960 à 1970. Les résultats de cette décennie donnent une image intéressante à étudier de deux points de vue.

1- La composition par groupes de nationalités:

D'une manière générale on peut observer que la moitié des arrivées, demeure avec constance, celles de Syriens. L'autre moitié qui se partageait à parts presque égales entre les non-arabes et les arabes (sauf Syriens), penche depuis 1967 en faveur de ces derniers.

En 1970 les proportions de ces deux groupes étaient par rapport au total des arrivées de:

317 pour les Arabes sauf Syriens.

17,1 pour les Non-Arabes.

Enfin à l'intérieur du groupe des non-arabes les statistiques ventilées par nationalité indiquent que la clientèle d'Europe Occidentale représente près de la moitié de ce groupe et celle d'Amérique du Nord plus de 20%.

EVOLUTION DU NOMBRE DES ARRIVEES

Année	Arabes sauf Syr.	Non-Arabes	Total sauf Syr.	Syriens	Total Général
1960	106.000	127.100	233.100	(1) 300.000	533.100
1961	141.000	153.300	294.300	235.100	529.400
1962	144.600	187.000	331.600	294.200	625.800
1963	194.100	195.500	389.600	340.300	729.900
1964	211.800	260.400	472.200	491.300	963.500
1965	279.937	320.571	600.508	619.832	1.220.370
1966	331.351	359.833	701.184	812.259	1.513.443
1967	247.020	268.200	515.220	702.891	1.218.119
1968	426.554	283.456	710.010	790.510	1.500.520
1969	459.756	317.379	777.135	810.050	1.587.185
1970	534.250	268.097	822.347	868.632	1.686.179

(1) Estimation

TABLEAU (1)

2- Les rythmes d'évolution:

Jusqu'à l'accident de 1967, le taux moyen d'accroissement annuel a été durant la période 1960-66 de:

21.9% pour les arabes sauf Syriens.

19.4% pour les non-arabes.

donc, une moyenne de 20% pour ces 2 groupes. Quant aux Syriens, le taux se situe un peu au dessus de 20%.

Le nombre des arrivées d'étrangers (Syriens exclus) a retrouvé son niveau de 1966 en 1968, mais à partir de cette année l'accroissement a été modéré pour 1969 (9,5%) et carrément, faible en 1970 (5,8%) à cause notamment d'une chute sensible enregistrée par les arrivées des non-Arabes (-9,2%) suite aux événements politiques de l'année. Par contre le nombre des Arabes sauf Syriens a réalisé une bonne performance (16.2) qui prouve sa moindre sensibilité à la conjoncture politique intérieure.

d) NOMBRE DE TOURISTES:

Les enquêtes permanentes menées par le CNT auprès des voyageurs en partance à tous les portes frontières ont permis d'estimer dans le nombre des arrivées la proportion des arrivées de touristes en éliminant les années:

- des étrangers résidents au Liban (y compris les étudiants)
- des travailleurs temporaires
- des excursionnistes.

Pour les 3 dernières années les résultats obtenus sont reproduits au tableau (2).

Il est intéressant de remarquer tout d'abord la forte proportion de travailleurs temporaires syriens à la frontière de Arida et le fait qu'en général seule la moitié du mouvement syrien peut être considérée comme touristique.

Pour les 2 autres groupes de nationalité les pourcentages moyens de touristes par rapport aux arrivants ont été en 1970 de:

67% pour les Arabes sauf Syriens.

et 85% pour les non-Arabes.

Notons en dernier lieu que les proportions d'excursionnistes (non compris dans le chiffre des touristes) varient entre 2% et 5% suivant les groupes de nationalités.

ESTIMATION DU NOMBRE DES TOURISTES

TABLEAU (2)

	Arri- vées	%	Touris- tes	Arri- vées	%	Touris- tes	Arri- vées	%	Touris- tes
Arabes sauf Syriens	426550	93	397850	459750	94	430300	534250	87	465660
Non-Ara.	283450	83	235550	317400	86	274400	268097	85	245200
Ensemb. sauf Syriens	710000	89	633400	777150	91	704700	822347	86	710800
Syriens sauf Front. Nord	311300	66	205250	342100	72	246000	387810	67	259300
Syriens Fr. N.	479200	26	124600	457900	28	130000	476022	28	135600
Ensemb. Syriens	790500	42	329850	810000	46	376000	863832	45	395200
Ensem. Général	1500500	64	963250	1587150	68	1080700	1686179	66	1105000

Source: C.N.T.

C) PROFILS DE LA CLIENTELE TOURISTIQUE:

Nous reproduisons ici, les dernières informations communiquées par le C.N.T. en ce qui concerne les sujets suivants:

1- Motifs de séjour:

Des deux dernières enquêtes des années 1968 et 1969 fournissent les éléments suivants:

Groupe de nationalités	Affaires		Famille		Loisirs	
	68	69	68	69	68	69
Non-Arabes	20	22	2	1	78	77
Arabes sauf Syriens	17	13	8	7	75	80
Syriens sauf Syr. Front. Nord	20	15	21	20	59	65
Ensemble général sauf Syriens Front. Nord	19	16	10	9	71	75

A titre indicatif nous reproduisons en annexe (1) un tableau plus détaillé des résultats de 1968. Il ressort de ces chiffres une indication importante; le tourisme d'affaires estimé habituellement à plus de 30% du mouvement touristique des non-Arabes en particulier, ne représente en fait que 20% à 22% de ce mouvement.

2- Groupe familial:

La répartition a été la suivante en 1969:

seuls	25%
2	13%
3	4%
4	2%
5	3%
	<hr/>
	100%

3- Professions des visiteurs (1969):

Etudiants	11%
Professions Intellectuelles	22%
Professions manuelles	13%
Commerçants	16%
Hommes d'affaires et directeurs	14%
Employés	20%
Sans profession	4%
	<hr/>
	100 %

On peut en déduire une prépondérance des hommes d'affaires et des commerçants (30%) Etudes professions intellectuelles (22%) ainsi qu'une proportion non négligeable d'employés (20%).

4- Sexe et Ages:

Les proportions se répartissent comme suit en

1969:

			Adultes de sexe masculin
Enfants (moins de 16 ans)	8%	16 à 20 ans	5%
Adultes de sexe masculin	68%	21 à 29 ans	28%
Adultes de sexe féminin	24%	30 à 49 ans	52%
	100%	50 à 54 ans	13%
		65 ans et plus	2%
			100%

Donc une majorité d'hommes et une majorité d'adultes.

CHAPITRE 2 - LE SEJOUR DES TOURISTES:

On résumera dans ce chapitre les principaux renseignements disponibles sur le logement, les durées de séjour, les dépenses et les visites aux sites des touristes, ainsi que ce qu'ils ont apprécié au cours de leur visite.

A) MODE DE LOGEMENT:

La dernière information parue sur le mode de logement des touristes porte sur l'année 1969. En voici les résultats:

Groupes de nationalité	Arabes sauf Syriens	Non- Arabes	Ensemble sauf Syriens	Syriens
Mode de logement				
Hôtels de Beyrouth %	33	30	51	15
Hôtels Hors de Beyrouth %	11	3	5	2
Total Hôtel %	44	33	59	17
Pensions Beyrouth %	14	1	9	12
Appartements Beyrouth %	7	2	5	3
Appartements Hors Beyrouth %	7	-	4	1
Parents et amis %	20	6	16	62
Autres et indéterminé	3	6	7	5

Comme il apparaît de ce tableau, c'est le groupe des non-Arabes qui fréquente le plus les Hôtels. Ceux-ci ne reçoivent par ailleurs que la moitié seulement des touristes arabes sauf Syriens et une faible partie des touristes syriens.

A noter également la forte concentration du séjour des touristes à Beyrouth.

3) NUITES D'HOTELS:

Ainsi que nous venons de le constater plus haut les hôtels représentent en général le mode de logement le plus utilisé par les

touristes sauf pour les Syriens.

Les statistiques hôtelières fournissent donc des indications précieux sur le mouvement touristique. Seules les nuitées des hôtels sont disponibles. Nous les examinerons tour à tour.

1- Hôtels de Beyrouth:

Le tableau (3) retrace l'évolution des nuitées depuis 1960, telles qu'elles ont été déclarées par les hôteliers au C.N.T.

A cet égard on peut observer ce qui suit:

- Pour l'année 1968, le nombre de touristes ayant logé dans les hôtels beyrouth était à peu près le même, selon l'enquête aux frontières du CNT et selon les estimations obtenues à partir des statistiques hôtelières, compte tenu des clients libanais de ces hôtels et des équipages des avions. Mais pour l'année 1969 l'enquête aux frontières fournit, pour les hôtels de Beyrouth, un nombre de clients de + 20% supérieur à celui résultant des statistiques hôtelières. D'autre part la distinction des nuitées suivant les différentes catégories d'hôtels reste relative à cause d'une catégorisation assez libre en fait.
- Le taux moyen de progression annuelle a été de 12% environ au cours de la période 1960 - 1966. Les nuitées qui, après 1967 ont retrouvé leur niveau de 1966, stationnent, à part une certaine hausse enregistrée en 1968 (7% d'augmentation par rapport à 1966).

EVOLUTION DU NOMBRE DES NUITEES DES HOTELS DE
BEYROUTH

TABLEAU (5)

Année	4 + 3 étoiles	2 + 1 étoiles	Total
1960	476.166	268.347	744.513
1961	494.701	270.651	765.352
1962	533.705	311.336	845.041
1963	693.101	332.716	1.025.817
1964	761.000	340.445	1.101.445
1965	876.413	357.300	1.233.713
1966	995.020	374.631	1.369.651
1967	807.762	276.179	1.083.941
1968	1.099.477	367.373	1.466.850
1969	1.060.621	331.065	1.391.686
1970	1.018.930	349.077	1.368.007

Source: C.N.T.

2- Etablissements modernes du littoral:

Cette catégorie comprend les établissements à 4 et 3 étoiles construits le long du littoral aux environs de Beyrouth (2 actuellement). L'évolution du nombre de nuitées se présente comme suit:

1963	890
1964	12.853
1965	105.614

1966	111.593
1967	75.643
1968	144.560
1969	72.232
	40.758

Ces chiffres traduisent fidèlement l'évolution de la principale clientèle de ces établissements, les groupes de vacanciers des pays occidentaux.

Notons en dernier lieu que pour les hôtels de montagne, la seule information récente est le nombre de nuitées recensé dans les hôtels du Mont Liban au cours de l'été 1968, qui s'est élevé à un peu plus de 491.000 selon un sondage auprès des hôteliers.

C) DURÉE DE SEJOUR:

Les enquêtes des 2 dernières années ont abouti aux résultats suivants.

Durée Moyenne du séjour: en journées

	69	70
Hôtels Beyrouth.		
- Arabes sauf Syriens	3.8	4.-
- Non-Arabes	3.6	3.5
- Ensemble sauf Syriens	3.7	3.8

	69	70
- Syriens	3.4	3.2
Ensemble Général	3.6	3.7
<u>Autres logements</u>		
- Arabes sauf Syriens	11.7	11.8
- Non-Arabes	7.8	10.1
- Ensemble sauf Syriens	10.8	11.5
- Syriens	8.3	8.1
Ensemble Général	9.7	9.9
<u>Total</u>		
- Arabes sauf Syriens	9.-	8.6
- Non-Arabes	4.7	4.9
- Ensemble sauf Syriens	7.2	7.5
- Syriens	7.6	7.1
Ensemble Général	7.4	7.4

En conclusion:

- La durée de séjour des touristes logeant à l'hôtel est en moyenne de 3.5 à 3.6, pers.
- Avec une moyenne de 9.4 pers le séjour des touristes ne logeant pas dans les hôtels, est toujours plus long. Là aussi le groupe Arabes sauf Syriens enregistre la durée la plus élevée.

D) Dépenses des touristes:

Ces dépenses comprennent celles:

- Des touristes tel que définis plus haut
- Des étudiants étrangers (selon les conventions internationales)

- des excursionnistes.

Il existe trois sources d'information dont nous examinerons successivement les estimations.

1- Le C.N.T.

Des enquêtes permanentes menées par le C.N.T. aux postes frontières, on peut retirer les données suivantes.

a- Ventilation des dépenses suivant leur nature:

La dernière information relative à l'année 1969 fournit la structure suivante:

Nature des dépenses	Clients d'hôtels %	Autres %	Total %
Hôtel ou logement	24	13	18
Nourriture et boissons	19	13	15
Autres achats	30	27	29
Services	27	47	38
	100	100	100

b- Ventilation des dépenses suivant la nationalité des touristes et leur mode de logement:

Pour l'ensemble des touristes les résultats se répartissent suivant les différents groupes de nationalité comme suit:

	1 9 6 8			1 9 6 9			1 9 7 0		
	Dépenses par jour L.L.	Dépen- par séj. L.L.	Dépen- tot. 1000 L.L.	Dépen- par jour L.L.	Dépen- par séj. L.L.	Dépen- tot. 1000 L.L.	Dépen- par jour L.L.	Dépen- par séj. L.L.	Dépenses totales 1000 L.L.
Arabes sauf Syriens	62	432	172	45	405	174	53	468	218
Non-Arabes	78	314	74	78	368	101	82	400	98
Ensemble sauf Syr.	66	388	245	54	390	275	59	445	316
Syriens	23	182	60	22	170	64	22	155	61
Ensemble	48	318	306	42	314	339	46	341	377
Excursion- nistes			5			3			4
Etudiants			48			48			49
Total Gén.			359			390			430

Nous pouvons noter dans ce tableau que:

- en ce qui concerne les dépenses globales, un calcul des parts respectives moyennes de chacun des 3 groupes de nationalité donne les résultats suivants:

55,1% pour les arabes sauf Syriens

26,5% pour les non-arabes

18,4% pour les Syriens.

- en ce qui concerne les dépenses par jour, le touriste non-arabe vient en premier avec une somme qui atteint presque le double de

la dépense moyenne de l'ensemble.

C'est dire que si quantitativement le tourisme arabe constitue notre ressource la plus importante, la clientèle non-arabe représente une valeur commerciale plus intéressante si l'on arrive à augmenter sa durée de séjour. Sans trop réduire les dépenses par prix.

2- La balance des paiements:

Une réestimation des résultats des études sur la balance des paiements libanaises, publiées par le Ministère du Plan pour les années 1961, 1962-1963, 1964-1965, 1966 et 1967, a été récemment mise au point par la Direction Centrale de la Statistique.

Le tableau 4 reproduit ces estimations ventilées suivant l'origine des recettes.

On peut y retrouver:

- Le renversement de l'importance des tourisms arabes et non-arabes survenu après 1967.
- pour la période 1961-1966, un taux moyen d'accroissement annuel de 19.5% similaire à celui des arrivées (20%).
- Les évolutions du C.N.T. pour 1968 et 1969 avec une adaptation aux rubriques propres de la balance des paiements.

(En 1969, les 367.7 millions de L.L. représentaient le premier chiffre fourni par le CNT, et qui a été réestimé par la suite à 390 millions voir (1).

TABLEAU (4)

en millions de L.L.

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Recettes de tourisme et voyages.									
-Recettes provenant des étrangers (pays arabes non compris)	44.7	52.1	52.9	71.5	88.7	101.1	72.7	73.7	91.7
-Recettes provenant des ressortissants des pays arabes (Syriens exclus)	41.7	42.9	59.3	64.8	83.8	81.-	68.1	171.7	171.7
-Recettes provenant des Syriens.	21.9	27.4	31.7	65.6	57.8	64.9	44.1	58.4	68.8
-Recettes provenant des voyageurs en transit.	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
-Frais d'hospita- lisation au Liban.	3.-	3.-	3.6	3.6	4.1	6.5	7.-	7.-	7.-
TOTAL	124.7	135.1	157.7	203.6	257.7	301.9	240.4	359.3	387.7

3- Les comptes économiques:

Le compte "Extérieur" des études de la comptabilité nationale comporte dans sa partie emplois, un poste réservé aux dépenses des touristes et des ménages non-résidents.

Les comptes économiques ayant été établis sur la base

du principe de territorialité, ce poste inclut par exemple les dépenses au Liban, de libanais non-résidents dans le pays.

Ceci justifie en partie (avec certaines réévaluations effectuées) les différences qui existent entre ces estimations et les précédentes. Les résultats en millions de livres libanaises sont les suivants:

1964	275
1965	326
1966	357
1967	318
1968	380
1969	390.

E) LES ENTRESSES AUX SITES TOURISTIQUES:

On ne possède des nombres d'entrées d'étrangers aux sites touristiques que depuis 1966. (Les statistiques antérieures ne distinguaient pas entre les étrangers et les libanais).

Le tableau (5) retrace l'évolution de ces chiffres.

Entrées d'étrangers aux sites touristiques

TABLERAU (5)

Unité = 1.000 entrées

	1966	1967	1968	1969	1970
Temple de Baalbeck	131.6	71.7	77.0	68.2	51.9
Ruines de Byblos	84.1	51.2	64.8	49.1	30.9
Musée de Beyrouth	46.7	23.9	28.1	19.1	15.3
Fouilles de Tyr	19.1	17.2	26.-	19.3	12.4
Palais de Beiteddine	62.9	35.7	39.8	26.7	21.9
Chateau de la Mer à Saïda	28.7	18.9	23.9	16.3	12.4
Citadelle de Tripoli	12.2	7.2	11.7	8.0	4.5
Anjar	3.5	3.6	6.6	6.5	7.4
Ensemble	388.5	229.4	277.9	213.2	156.8
Indice d'évolution (66 = 100) (1)	100	59.0	71.5	54.8	40.3
Grotte de Jeita	166.1	81.8	152.5	258.2	242.-

(1) Libanais et étrangers

Source: Recueil des statistiques. D.C.S.

Il ressort de celui-ci que l'indice de fréquentation est en nette régression.

Mise à part la grotte de Jeita, le total des visites enregistrées en 1970, n'atteint même pas la moitié de celles enregistrées pour 1966. Ce résultat peut sans doute s'expliquer par l'instabilité politique de ces

dernières années. Mais il semble cependant qu'il traduise un mouvement plus profond de désaffection à l'égard des sites historiques et archéologiques.

L'enquête sur les attraits touristiques que présente le Liban pour les étrangers a fourni, à ce propos des indications significatives.

F) LES ATTRAITS TOURISTIQUES:

Les données publiées par le CNT se rapportent à 1969. Pour chacune des deux clientèles Arabe et non-Arabe elles sont établies comme suit:

	<u>Non Arabes</u>	<u>Arabes sauf Syriens</u>
- Les gens	22%	25%
- Le Liban moderne	18%	18%
- Le climat	12%	13%
- Les sites archéologiques	11%	1%
- Les paysages, la nature	11%	23%
- La mer, les plages	5%	3%
- La montagne, les centres d'estivages	4%	10%
- La nourriture	6%	1%
- Les distractions	7%	4%
- Autres	4%	2%
	<hr/>	<hr/>
	100%	100%

Il ressort clairement de ceci, que le Liban moderne et les relations avec les Libanais représentent pour les deux clientèles, les principaux attraits. Cependant il faut aussi noter que les paysages et la nature sont aussi appréciés pour les Arabes (23% des attraits).

CHAPITRE 3 - LA SITUATION HOTELIERE:

Nous l'examinerons en suivant la classification habituelle.

A) LES HOTELS DE BEYROUTH:

Beyrouth comptait en 1969, 83 hotels comprenant 5319 chambres et 9322 lits.

Cet équipement hôtelier avait enregistré durant les 3 dernières années des augmentations du nombre de chambres équivalentes ou même supérieures aux 6 années antérieures que l'on peut illustrer de la manière suivante:

Période	Accroissement des chambres	%	Accroissement de lits	%
1960 - 1966	1466	68,1	2238	82,6
1966 - 1969	1700	46,9	3511	60,4

Parallèlement à cette évolution les nuitées d'hôtels ont stagné au niveau de 1966 après la baisse de 1967, ce qui a sensiblement réduit les taux d'occupation de lits et de chambres qui n'ont même pas retrouvé leur plus faible niveau enregistré avant 1967.

Les renseignements sur l'évolution des coefficients d'occupation par lit sont disponibles depuis 1961.

La série se présente comme suit:

Année	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Coefficient d'occupation	49.4	49.4	52.2	55.4	60.9	58.4	47.0	54.9	49.3	49.5

b) LES ETABLISSEMENTS MODERNES DU LITTORAL:

La capacité de ces établissements a doublé de 1964 à 1966, pour se poursuivre modérément par la suite.

En 1969, les 9 établissements désignés comme tels, devaient comprendre 815 chambres et 1426 lits. Les répartitions mensuelles des durées de séjour, semblent indiquer que seule la saison d'été (Août à Octobre) conserve une certaine clientèle extérieure, alors que la clientèle de printemps est surtout une clientèle résidente.

Les taux d'occupation par lit ne varient en moyenne autour de 50% que durant la moitié de l'année avec une forte pointe en Août. Il existe une morte saison de 4 mois.

c) LES HOTELS DE MONTAGNE:

Selon les recensements réalisés par le Ministère du Tourisme, leur capacité actuelle serait de 7.793 chambres et

14.506 lits pour 215 établissements. L'évolution de cet équipement depuis 1961, a été régulière mais lente. Il représente aujourd'hui que la moitié de l'équipement hôtelier du pays, alors qu'il en constituait presque les 3/4 en 1961.

La situation de ces hôtels est mal connue mais en général les rapports du C.N.T. soulignent leur précarité en mentionnant les éléments suivants:

- le lit n'est occupé que 35 jours par an en moyenne.
- 25% des hôtels ne sont jamais parvenus à être complets même pas un seul jour du mois d'Août.
- les conditions sont évidemment plus favorables pour les hôtels de sports d'hiver à cause de la double saison dont ils bénéficient.
- enfin généralement les libanais constituent une part importante de la clientèle de cette catégorie d'hôtels:

Les proportions pour 1966 sont environ de:

36% de libanais

64% d'étrangers (arabes surtout).

En dernier lieu "l'étude préliminaire sur le projet d'exploitation touristique des îles de Tripoli" apporte une information intéressante à signaler sur la concentration spatiale de l'équipement hôtelier du pays. Selon cette étude, sur un total de 25.989 lits recensés au Liban, 25.000 seraient situés à Beyrouth et son arrière

pays.

CHAPITRE 4 - PLACE DANS L'ECONOMIE ET PERSPECTIVES DU TOURISME:

A) PLACE DU TOURISME DANS L'ECONOMIE:

Pour situer l'activité touristique par rapport au reste de l'économie, il faut partir de ces deux effets principaux; les recettes et l'emploi qu'il engendre.

1- Les recettes touristiques:

Le tableau (4) nous donne le total des recettes touristiques des 5 dernières années.

En retranchant les revenus provenant des étudiants étrangers, la part propre au tourisme apparaît ainsi:

<u>Année</u>	<u>Millions de L.L.</u>
1965	234.8
1966	254
1967	192.4
1968	311.3
1969	339.7

Recettes touristiques et revenu national:

En rapportant ces valeurs aux estimations du revenu national des comptes économiques, il en résulte les proportions suivantes:

en millions de L.L.

	1965	1966	1967	1968	1969
Recettes touristiques	234.8	254	192.4	311.8	339.7
Revenu national	3154.2	3460.-	3442.9	3861.7	4112.2
Pourcentage	7.4	7.3	5.5	8.-	8.2

En fait la part du revenu national qui provient du tourisme est plus importante parcequ'il faut prendre en considération la répercussion des dépenses suscitées par le multiplicateur dont nous allons examiner l'impact sur la formation du produit intérieur brut (P.I.B).

Recettes touristiques et PIB:

Seion l'étude de la Direction Centrale de la Statistique sur "le calcul des effets de la variation de la demande finale sur le niveau de l'activité économique par secteurs", une dépense touristique de 100 livres libanaises entrainerait une augmentation du PIB de 153 L.L. environ.

Sans prendre en considération d'autres effets secondaires possibles qui élèveraient cette proportion, il est possible d'établir les relations minimums suivantes, entre le PIB et l'apport du tourisme.

en millions de L.L.

	1965	1966	1967	1968	1969
Recettes touristiques	234.8	254	192.4	311.3	339.7
Recettes touristiques x 1.53	359.2	388.6	294.3	476.3	519.7
P.I.B.	3523.4	3366.7	3320.1	4273.2	4564.6
Pourcentage	10.2	10.-	7.7	11.1	11.4

La contribution des dépenses des touristes à la formation du P.I.B. peut donc être raisonnablement estimée à un peu plus de 11%.

L'intérêt de cette contribution réside dans le fait qu'elle représente pour l'économie un apport de devises étrangères dont l'importance peut nous être donnée par les éléments de la balance des paiements.

Recettes touristiques et balance de paiement:

La part occupée par les recettes du tourisme dans les ressources des opérations courantes de la balance des paiements (Biens, services, donations et transferts) a évolué au cours des 5 dernières années comme suit:

en millions de L.L.

	1965	1966	1967	1968	1969
Recettes touristiques	234.8	254.-	192.4	311.3	339.7
Total des Opérations courantes	1902.2	2120.4	2193.4	2194.2	2544.1
%	9.3	11.9	8.7	14.1	13.3

Par ailleurs il est intéressant de noter dans la balance des paiements pour ces mêmes années, que les dépenses des libanais à l'étranger (étudiants exclus) déduites des recettes touristiques laissent un solde positif qui intervient pour une proportion variant de 20% environ dans le redressement du solde de la balance commerciale

Signalons en conclusion que ces résultats traduisent d'une manière unanime, la part croissante de l'activité touristique dans l'économie du pays.

2- L'emploi:

a- L'emploi dans les professions dites touristiques:

A partir de recensements divers nous considérerons les estimations suivantes pour 1969.

- Hôtels de Beyrouth - 4350 salariés (estimation de CNT).
 - Hôtels modernes du littoral - 326 (permanents (relevés du
 - Hôtels de montagne - 2912 (et saisonniers (Ministère du
 - (Tourisme
- Agences de voyages - 1200 (estimation du Ministère du Tourisme)
- Restaurants, bars, cafés de Beyrouth - 2800 (estimation du CNT)/
 - Restaurants, bars, cafés hors de Beyrouth - pour mémoire.

Le total ainsi obtenu serait de 8.800 emplois salariés permanents et saisonniers dont 4800 saisonniers mais les emplois dans un Tourisme.

b- Totalité de l'emploi engendré par l'activité touristique

Selon un calcul provisoire et sujet à révision, le CNT a évalué sur la base d'une étude de la Direction Centrale de la Statistique, la création d'emplois salariés due au tourisme. L'étude utilisée donne les montants de salaires directs et indirects provoqués par une dépense touristique de 100.L.L. et ce, ventilés par secteur. Ces ajustés aux recettes touristiques de l'année 1969 et combinés avec une estimation du salaire annuel moyen, ont permis d'arriver à l'évaluation des ordres de grandeur suivants:

Secteurs d'activité	Emplois directs	Emplois indirects	Total
Services et commerce	14.500	7.500	22.000
Industrie (+ énergie et eau)	1.500	4.500	6.000
Transports et communications	3.000	2.000	5.000
Agriculture, Administrations et constructions	-	2.000	2.000
Ensemble Général	19.000	16.000	35.000

Les emplois des professions dites touristiques sont en principe compris dans le 14.500 emplois directs créés dans le secteur des services et commerce.

L'importante différence de ce chiffre avec l'estimation donnée plus haut doit être en partie couverte par les emplois commerciaux et par les emplois suivants:

- personnel de pensions (Bejrout et montagne)
- personnel nécessaire pour les touristes logeant dans les appartements et villas
- personnel hospitalier
- personnel des établissements d'enseignement (quand on retient les dépenses d'étudiants étrangers au Liban).

Il est intéressant de signaler ici les informations recueillies à l'occasion d'une série de réunions organisées au Ministère du Plan avec les représentants du secteur Tourisme.

Ces derniers avaient, pour soutenir leurs doléances avancé les ordres de grandeur suivant, concernant le nombre de personnes employées dans leur secteur:

15.000 pour les hôtels

! à 5000 pour les restaurants, cabarets, night clubs,
dancing et cafés.

Soit donc un total de 19 à 20.000 emplois sans compter
le personnel des bureaux de voyages.

Ce chiffre, en prenant en considération les réserves
nécessaires, irait dans le sens des calculs précédents. Si l'on
retient donc le nombre de 35.000 emplois que l'on doit au touris-
me, son pourcentage par rapport à la population active employée
(650... environ en 1969) serait de 5.3.

B-PERSPECTIVES

Deux indices sont intéressants à prévoir pour mesurer
l'évolution possible du mouvement touristique.

En attendant les résultats de l'année 1971, il est
possible, sur la base de 1970, de faire les prévisions suivantes
pour 1976.

1) Les arrivées:

Il serait utile de considérer 2 hypothèses:

a- une situation politique stable et de reprise économique

- Dans ce cas le rythme moyen d'accroissement annuel pourrait varier autour de 15% qui porterait en 1976 le nombre d'arrivées à 4 millions environ. (Syriens inclus).

b- Une conjoncture politique mouvementée

Le taux moyen d'accroissement annuel se fixerait probablement autour de 10% auquel correspondrait un nombre d'arrivants d'un peu moins de 3 millions. (Syriens inclus).

2) Les recettes

A partir des 430 millions de livres de recettes touristiques de l'année 1970 on peut prévoir pour les 2 hypothèses retenues.

- Un accroissement de plus de 15% dans le premier cas qui entraînerait pour 1976 un montant de 1 milliard de recettes touristiques environ.

- Un accroissement proche de 10% portant les recettes du tourisme à un peu plus de 750 millions de livres dans le second cas.

DEUXIEME PARTIE

L'ACTION DE L'ETAT

L'intervention publique dans le domaine de l'activité touristique demeure conforme au rôle que l'Etat s'est assigné de jouer dans la vie économique du pays: développer les infrastructures et adopter les mesures nécessaires pour encadrer, stimuler, réglementer et contrôler le secteur privé.

Afin de mieux saisir le cadre d'action de cette politique nous distinguerons dans les attributions des organismes chargés du tourisme, les principales fonctions que l'Etat assume.

Elles peuvent schématiquement être regroupées de la manière suivante:

- 1- les activités promotionnelles
- 2- le contrôle et l'encouragement du secteur privé
- 3- la mise en valeur des ressources archéologiques et historiques
- 4- études, créations et exploitations des projets d'équipements touristiques.

Nous retrouvons suivant chacune de ces fonctions les responsabilités de l'Etat.

CHAPITRE I.-LES ACTIVITES PROMOTIONNELLES

Il s'agit là certainement d'un rôle essentiel pour l'Etat vis à vis du développement touristique national et que tous les organismes de tourisme officiels dans le monde prennent en charge.

Au Liban comme l'a défini le décret N° 7143 du 20/4/67, cette tâche revient principalement au C.N.T. Elle comprend notamment:

- La propagande: bureaux et attachés touristiques à l'étranger, préparation, production et diffusion du matériel de propagande programme de publicité dans la presse, la radio et la télévision, propagande intérieure/etc..

- Les relations publiques: Invitations de personnalités, bureaux d'accueil et d'information ..etc...

- Promouvoir toutes sortes de manifestations artistiques, culturelles, scientifiques, sportives, économiques internationales ou autres (congrès par exemple).

La mise en valeur des ressources culturelles: aides aux festivals et aux troupes folkloriques.

Cette dernière rubrique comprend surtout des subventions qui après 1967 ont été en grande partie distribuées par la Direction des Affaires Touristiques.

Les dotations budgétaires réservées aux activités promotionnelles ont évolué de 1962 à 1969 comme suit:

	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>	<u>1968</u>	<u>1969</u>
Crédits annuels(1)	2775	2800	2600	2800	2975	3500	3655	3945

en millions de L.L.

(1) Aux crédits annuels de CNT, il a été ajouté les subventions aux manifestations folkloriques et aux festivals figurant à la 1ère partie du budget de la Direction des Affaires touristiques(ex Commissariat du tourisme) comme cela est indiquée au tableau ()

A ce fonds de roulement, il faudrait ajouter des crédits additionnels de 1.650.000 L.L. environ(dont 1.600.000 en 1967) et la part des recettes du Casino dépensée pour l'installation des bureaux à l'étranger estimée à plus d'un million de livres libanaises pour retrouver ce qu'à coûté à l'Etat sa politique promotionnelle durant la période 1962-1969. Le chiffre s'élève à 27.300.000 livres environ. Ce qui suppose une dépense moyenne annuelle de 3,4 millions de livres.

Pour les 5 dernières années 1965-1969, cette moyenne varie autour de 4 millions de livres dont 0,4 millions pour les différentes subventions et 3,5 millions comme budget du CNT.

Cette dernière moyenne (3,5 millions) comporte les frais d'installations des bureaux à l'étranger que l'on peut estimer à 1/2 million de livres (voir plus loin les projets d'investissements touristiques).

Communiqués par le CNT au Ministère du Plan. Il reste donc 3 millions de livres dont 800 à 900.000 très approximativement doivent couvrir les salaires et les frais administratifs (évaluation basée sur les projets de budget annuels du CNT).

Les dépenses de propagande ou le budget promotionnel proprement dit ont dû varier probablement autour d'une ligne moyenne de 2 millions de livres.

En rapportant cette somme aux quelques 400 millions de livres de recettes touristiques, le pourcentage serait de 0,8%.

Pour situer ce chiffre nous reproduisons en annexe (2) un tableau sur les budgets promotionnels des pays dont les recettes touristiques se trouvent comprises entre 50 et 150 millions de dollars. Il ressort de ces comparaisons que le pourcentage moyen se situe à 1,8% environ.

PERSPECTIVES:

La note sur les projets d'équipements touristiques présentés par le CNT au Ministère du Plan prévoit comme nous l'avons évoqué plus haut, 0,5 million de livres par année pour la poursuite du programme de l'installation des bureaux à l'étranger, par ailleurs il est envisagé certaines actions d'encouragement pour stimuler le tourisme de groupe.

Les réunions groupant les représentants des professions touristiques, organisées au Ministère du Plan en Février - Mars 1970, sous le thème Relance du Tourisme ont permis de promotion.

1- Encourager le trafic charter. Cette mesure devrait toucher les groupes de vacanciers européens et les classes moyennes des pays arabes.

2- Coordonner les efforts de propagande du secteur privé et public.

3- Encourager les gros importateurs libanais des grandes firmes étrangères à favoriser les vacances touristiques de leurs ouvriers au Liban.

4- Organiser des manifestations de masse susceptible d'attirer un grand public.

CHAPITRE 2-CONTROLE ET ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PRIVE

C'est en grande partie le domaine de compétence de la Direction des Affaires Touristiques (ancien Commissariat au Tourisme).

Il comporte:

1-La réglementation et le contrôle

a- des établissements touristiques (hotels, restaurants, cafés, bars): classification, normes de construction et d'exploitation, inspection, délivrance des licences d'exploitation etc...

b- des professions touristiques-(agences de voyage, guides touristiques, taxis, etc...)

2-Aides et encouragements

Il convient de mentionner ici tout d'abord les différentes subventions annuelles figurant au budget et octroyées aux:

- hoteliers: part des recettes du casino inscrite dans la seconde partie du budget dont l'évolution est retracée dans le tableau.

- syndicats des propriétaires d'hôtels et de café, restaurants.

-Associations privées à but touristique comme l'Association pour la Protection des Gites et anciennes demeures.

Ces deux dernières subventions sont globalement indiquées au tableau (6). Une partie a fait l'objet d'une estimation.

Le coût total de ces aides a dépassé le million de livres à partir de 1965 et atteint 1.5 million de livres en 1969.

Notons que le secteur privé peut recevoir d'autres formes d'aides de l'Etat comme les exonérations douanières relatives aux établissements hôteliers ou les crédits accordés par le BCAIF aux hôteliers.

3) Formation professionnelle

Elle est prise en charge par l'école hôtelière qui dépend de la Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel au Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministère du Tourisme intervient uniquement pour contrôler les programmes, examens et diplômes.

Problèmes des établissements touristiques.

Les réunions organisées au Ministère du Plan avec les représentants du secteur touristique, dont il a été fait mention plus haut, ont mis à jour les revendications suivantes présentées par les syndicats des hôteliers et des restaurants:

- Arrêt pour 5 ans des permis d'exploitation d'établissements hôteliers ou de restaurants dans les villes ou régions saturées.
- Annulation de la taxe municipale d'exploitation perçue uniquement sur les hôtels et restaurants.
- Application du tarif industriel pour l'électricité
- Annulation de la taxe sur les permis de vente des boissons alcoolisées.
- Hâter les formalités de paiement de la subvention aux hôteliers prise sur les recettes du Casino.

Il convient enfin de noter ici, le projet toujours à l'étude de l'institution du taxi-mètre.

CHAPITRE 3 - CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES

La mission de la Direction générale des Antiquités à cet égard, a été redéfinie par la loi N° 21/65 du 29.3.66 qui l'incorporait au Ministère du Tourisme.

Les dépenses effectuées à ce titre (expropriation, fouilles, restauration) ont totalisé de 1962 à 1969 quelques 25 millions de livres libanaises, établissant ainsi la moyenne annuelle pour cette période à 3.1 millions de livres.

Une note établie par la Direction Général des Antiquités sur les 5 principaux sites, dresse un bilan des travaux entrepris et fournit les coûts globaux approximatifs prévu pour la réalisation complète des projets en vue.

L'essentiel peut se résumer de la manière suivante:

1-Tyr

Parti d'une dotation budgétaire annuelle de 15.000 L.L. les sommes consacrées à ce projet ont atteint 500.000 L.L. par an actuellement.

Or la ville de Tyr se développe rapidement compromettant ainsi les vestiges qui s'y trouvent. Afin de les sauver et d'étendre les fouilles il est nécessaire d'acquérir le plus tôt tous les espaces restés non construits.

Cela nécessite un budget de 15 millions de livres pour les expropriations et 5 millions de livres pour les fouilles sinon la hausse des prix des terrains risque multiplier énormément les dépenses nécessaires.

2-Sidon

Bilan des réalisations:

- Expropriations des terrains- 2.000.000 L.L.
- Fouilles sur les lieux suivants:
 - + emplacement du palais royal dans la nécropole de Sidon
 - + temple du Dieu Phénicien Echmoun dégagé sur 20 m de haut et près de 100 mètres de large
- Restauration:
 - + chateau de la mer
 - + chateau des croisés(en cours).

Plans

- 1) Acquisition des terrains libres pour étendre les fouilles archéologiques et sauver les nécropoles
- 2) Restauration et mise en valeur des monuments phéniciens croisés et arabes
- 3) Remembrement, assainissement et mise en valeur de l'ancienne ville.

L'ensemble des coûts est estimé à 50 millions de livres.

3 - Baalbeck

Bilan des réalisations:

- Travaux de dégagement et restauration des temples
- En dehors de l'acropole, dégagement de la porte
romaine monumentale de la cité ainsi que des monuments romains
voisins de la nécropole.

- Dégagement de l'escalier monumental donnant accès
au temple de Mercure.

- Restauration de la mosquée d'époque Omayyade du
8e s. , une du XIV et d'autres monuments musulmans.

Plans

Il en existe deux:

1- Petit Plan

-Restauration et mise en valeur des monuments
dégagés

-Fouilles à l'intérieur de l'Acropole pour
dégager les monuments antérieurs, la cité phénico-grécienne et
retrouver les 300 statues de l'Acropole.

-Dégagement du temple de Vénus

- Dégagement des monuments voisins

- Dégagement et restauration du temple de Mercure

- Expropriation de l'hôtel et des bâtiments modernes qui couvrent le grand théâtre romain

- Dégagement de l'enceinte romaine arabe.

Budget ; 15 millions de livres

2)-Grand projet

Déplacement de l'ensemble de la ville moderne afin de dégager et sauver entièrement la ville antique.

Budget: Fonds initial d'environ 50 à 70 millions de livres.

4)- Tripoli

Travaux entrepris

- Mise à jour de la ville romaine par sondages
- Restauration et dégagement du château des époques croisée et arabe.

- Restauration de la Tour des Lions du XIVe des mosquées Tainal et El Burtassi des XIV et XVe s. ainsi qu'un beau Hammam du XVIIe

- Mesures de protection prises pour une grande partie de la ville antique.

Plans

- Fouille de la ville romaine
- Restauration et mise en valeur des monuments croisés et arabes
- Aménagement de la ville antique
- Développement de ses industries artisanales

Budget: 30 millions de livres.

5-Byblos

Le Liban travaille au dégagement de ce site depuis 45 ans et y consacre un budget annuel de 250.000 L.L.

Bilan des réalisations

- Les fouilles ont permis de dégager les monuments suivants:
 - 1- Habitations préhistoriques ou phéniciennes
 - 2- Enceinte du IIIe s. millénaire
 - 3- Temples des IIIe s. et IIe s. millénaire, avant J.C.
 - 4- Château d'époque perse du Ve à VIe s.
- Découvertes:
 - 1- Collection précieuse de bijoux phéniciens
 - 2- Sarcophage d'Ahiram.

- Restaurations: Château, Eglise, Horta, et une partie de l'enceinte des croisés.

Plans

1- Acquérir les terrains où se trouve la ville du I^{er} millénaire et les fouiller

2- Dégager la ville Romaine

3- Dégager la ville des croisés à côté de la ville Phénicienne et mettre en valeur sa cathédrale et son enceinte.

Coûts prévus; 8 millions de L.L.

CHAPITRE 4- ETUDE ,CREATION ET EXPLOITATION DES EQUIPEMENT TOURISTIQUES

Nous partirons d'un rapide bilan des réalisations publiques dans ce domaine et de leur coûts pour exposer ensuite les principaux projets connus actuellement.

Section I.- Les principales réalisations et dépenses d'équipements

Signalons tout d'abord que l'équipement touristique s'étend à tant de domaines qu'il est délicat de déterminer ceux qu'il y a lieu de prendre en considération.

Deux catégories peuvent être cependant distinguées;

- Les équipements touristiques par opposition aux infrastructures touristiques.

A- LES EQUIPEMENT TOURISTIQUES

1) Aménagement touristique de sites naturels et historiques

a) Les grottes

Mis à part quelques frais d'expropriation ou autres pour les grottes de Kadicha et Afka la grotte de Jeita demeure la réalisation touristique la plus importante que l'Etat ait entreprise. Depuis 1962, plus de 5 millions de livres environ couvrant toutes sortes de coût (expropriations, routes, parking, voies d'accès, aménagement intérieur, salle de concert ... etc...) ont été dépensés à ce titre par diverses administrations:

-Le Ministère des Travaux Publics(Direction des Bâtiments surtout)

-L'office de la Reconstruction

-La Direction Générale des Affaires Touristiques (ancien Commissariat du Tourisme).

-Le C.N.T.

Le tableau(A) retrace l'évolution des dépenses du Ministère des Travaux Publics et de l'Office de la Reconstruction. A part le chapitre 234 de la 3e partie du budget spécialement consacré à Jaita pour lequel il existe la clôture des comptes annuels, les autres dépenses indiquées sont retranscrites de programmes annuels et ne représentent que la valeur des adjudications et donc de dépenses engagées.

D'autre part, il existe un service spécial au Ministère du Tourisme chargé de gérer et exploiter cet équipement, en même temps que le téléphérique des Cèdres. Les frais d'entretien et de personnel nécessaires ont été estimés être compris entre 200 et 250.000 L.L. par an environ. Ils sont séparément indiqués dans le tableau (6) parcequ'ils doivent être ajoutés aux dépenses d'équipements.

b- Le palais de l'Emir Amine de Bai ed Dine

Il s'agit d'un complexe touristique et culturel comportant un petit hôtel, une bibliothèque, une salle d'exposition, des salles de conférence, un restaurant, des salles de jeux etc..

Sa réalisation a été financée par le CNT sur la part des recettes du Casino affectée à cet effet selon décisions du Conseil des Ministres.

b- Les différentes rest-houses ou restaurants construits à Arida Tripoli, Jeita, Saïda, Tyr, et Masnaa.

Les dépenses qui se sont élevées à quelques 2 millions de L.L. depuis 1962 sont distribuées dans plusieurs budgets Direction des bâtiments au Ministère des Travaux Publics, Office de la Reconstruction, Ministère du Tourisme (part des recettes du casino affectées aux équipements et gérées par le CNT).

L'exploitation de ces restaurants a été confiée à l'école hôtelière (Jeita, Saïda, et Tyr) qui a bénéficié à cette occasion d'une subvention unique de 350.000 L.L. dont

300.000 pris sur le budget du Ministère du Tourisme (1968) et 50 000 pris sur le budget du Ministère de l'Education Nationale.

3) Les équipements récréatifs et sportifs

Il s'agit là aussi d'un domaine exclusivement privé dans lequel l'Etat compte quelques participations:

1- Contribution à l'équipement sportif de neige: installation des remontées métalliques aux Cèdres, frais d'entretien et d'exploitation.

Les dépenses effectuées à ce propos sont incluses dans la 2e partie du budget du Ministère du Tourisme.

2- L'équipement balnéaire du Port de Jounieh dont il est difficile de chiffrer le coût à imputer au Tourisme.

4- Les équipements indirectement touristiques

Cette catégorie peut englober un éventail très large d'éléments sur lesquels le tourisme s'appuie (établissements commerciaux, stations thermales, salles de spectacles..etc...)

Parmi les réalisations et projets de l'Etat, nous citons quelques uns qui présentent d'importantes relations connexes avec le tourisme.

1- La forêt des pins que le Conseil Exécutif des Grands projets de Beyrouth exécute pour le compte de la Municipalité de Beyrouth. Coût: 2000.000 L.L. environ.

2- La foire de Tripoli pour laquelle le C.E.G.P. a déjà dépensé jusqu'en 1970, 12 millions de L.L. environ,

3- Les écoles hôtelières (Dekouané et Doir el Kassar): 2 millions de L.L. dépenses de 1962 à 1969.

Il est donc difficile de retenir cette catégorie d'équipements vue la difficulté qu'il y aurait à les délimiter exactement.

B- LES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

La plupart des dépenses d'infrastructures générales favorisent le développement touristique, mais la nécessité de leur existence reste indépendante de lui.

Il y a cependant des éléments particuliers qui peuvent certainement être suscités par la mise en valeur touristique d'une région ou d'un complexe précis. Il s'agit alors d'infrastructures proprement touristiques.

Comme nous l'avons constaté pour le cas de la grotte de Jeita, les dépenses de cette catégorie sont déjà incorporées dans les coûts de création de l'équipement.

Toutefois il existe dans le budget de l'Etat (ou Ministère des Travaux Publics) des crédits nomément affectés à des routes soit touristiques et d'estivage soit d'accès aux sites archéologiques. Le problème se pose donc de déterminer si ces sommes viennent s'ajouter aux dépenses touristiques de l'Etat.

L'absence de concepts précis en la matière et le manque d'informations détaillées sur l'utilisation de ces crédits recommandent la prudence.

A titre indicatif nous reproduisons au tableau(A) l'évolution de ces dépenses de 1962 à 1969.

En conclusion de 1962 à 1969 les dépenses d'équipements se sont élevées à 13,5 millions de L.L. environ (le million consacré aux bureaux étrangers du CNT exclu).

Ceci représente une dépense moyenne annuelle de 1,7 million de L.L.

En y ajoutant un demi million de L.L. en moyenne pour les routes, les équipements touristiques auront coûté à l'Etat 2,2 millions de livres par an.

Section II- Plans et Projets

Les informations disponibles, actuellement sont les suivantes:

A- Selon une note du CNT, le programme des dépenses prévues pour 5 années comme contrepartie des recettes du casino, porterait sur les projets d'équipements suivants:

1- Centro International de Jeunes (rapport Schusslié Unesco 1968) Coût : 2 millions de L.L.

Il s'agirait d'un centre permanent et polyvalent (éducation, santé, culture, sciences, développement, questions sociales, etc..) où se rencontreraient des jeunes de tous les pays. Il doit comprendre 7 ateliers fonctionnels: imprimerie et reliure alphabétisation, photographie, et cinéma, enregistrement, jardinage, éducation sanitaire, menuiserie et forgé. Patronné par l'UNESCO ce projet-pilote devra être suivi de centres analogues dans d'autres régions.

2- Poursuite des travaux de la grotte de Joita. Coût 3.5 millions de L.L.

(voir en annexe (3) un devis estimatif détaillé du coût des travaux).

3- Club touristique:

coût: 1 million de L.L.

L'idée consiste à aménager un grand local-salon, halls, fumeurs, cafétéria, grande salle pour expositions ou conférences) pour permettre aux touristes de se distraire durant les heures creuses de leur séjour et de rencontrer des Libanais soit pour des contacts d'affaires soit pour des relations personnelles.

4- Aménagement du palais de l'Emir Amine, construction d'un hôtel à Tripoli et travaux maritimes pour les plages et îles de Tripoli. Coût 2 millions de livres.

5- Installations des bureaux du CNT à l'étranger. Coût 2.5 millions de livres (sur la base de 0,5 million chaque année)

Ceci a déjà été signalé au chapitre 1 comme projet relatif aux activités promotionnelles de l'Etat.

Soit donc un total de 11 millions de livres.

6- TROIS PROJETS DE COMPLEXES TOURISTIQUES, ont été étudiés récemment.

Ce sont:

1- La station balnéaire de Tyr dont l'étude de préinvestissement a été terminée par la firme italienne Tourconsult en 1969.

Le coût global est estimé à 75 millions de L.L. dont 29.8 au terme d'une première étape de 4 ans.

La Banque Mondiale pourrait éventuellement avancer une dizaine de millions de L.L. (voir présentation détaillée du projet en annexe (4)).

2- La station touristique du Mont Hermon dont l'étude préliminaire a été achevée en 1969 par la firme canadienne Consult.

Le coût total est évalué à 73 millions de livres.

La station serait à la fois un site panoramique et une station de sports d'hiver de premier ordre.

3- L'aménagement touristique des îles de Tripoli dont l'étude préliminaire a été présentée en Janvier 1971. Son objet était d'évaluer les possibilités d'aménagement hydraulique des îles de Tripoli et d'effectuer sur cette base une première approche des possibilités d'aménagement touristique.

CONCLUSION GENERALE

La récapitulation pour la période 1962-1969 des dépenses touristiques moyennes de l'Etat réparties suivant ses principales fonctions s'établit comme suit :

	<u>Millions de L.L.</u>
- Activités promotionnelles	3.4 (1)
- Mise en valeur des ressources historiques et archéologiques	3.1
- Equipements touristiques	1.7

L'orientation de la politique touristique de l'Etat se trouve ainsi réduite en chiffres; un effort promotionnel relativement important qui s'appuie sur un aménagement du "produit touristique" essentiellement axé sur la mise en valeur des ressources historiques et archéologiques.

Or les tendances du tourisme international et les exigences du tourisme intérieur appellent une action plus rigoureuse pour la mise en place et le développement d'un équipement mieux adapté à:

- Un tourisme de vacanciers
- Une clientèle de classe moyenne.

(1) Ce montant comprend des salaires et frais administratifs (du CNT) qui ne sont pas inclus dans les 2 autres chiffres .

Motifs de séjour enquête 1968 du CNT

	E T E		AUTRES MOIS		A N N E E	
	Arabes sauf Sy- riens	Non- Arabes	Arabes sauf Syriens	Non-ara- bes	Arabes sauf Syriens	Non- arabes
Loisirs	88	85	66	74	75	78
Visite du pays	19	42	10	34	13	36
Repos, sports, dis- tractions	51	23	42	25	45	24
Santé, études	5	7	4	5	6	7
Indéterminé	13	13	10	10	11	11
Non-Loisirs	12	15	34	26	25	22
Famille	5	1	10	3	8	2
Affaires, missions, réunions	7	14	24	23	17	20

(Annexe 1)

Source : Etude préliminaire pour l'aménagement touristique
des îles de Tripoli.

(Annexe 2)

Pays	Recettes touristiques de 1967 en millions de \$	Budget de promo- tionnel de 67 \$	%
Hong-Kong	133.2	647.861	0.5
Grèce	126.8	3.122.766	2.5
Japon	89.2	1.993.336	2.2
R.A.U.	75.-	200.600	0.3
Tchécoslovaquie	70.4	2.400.600	3.4
Afrique du Sud	67.2	1.922.867	2.9
Bulgarie	60.-	2.000.000	3.2
Thaïlande	57.-	102.000	0.2
Inde	55.-	1.320.000	2.4
Finlande	54.7	623.000	1.1
TOTAL	788.5	14.332.430	1.8

Source: C.N.T.

Juin 1968

DEVIS ESTIMATIF RELATIF AUX TRAVAUX A REALISER DANS
LE COMPLEXE DE LA GROTTTE DE
JEITA

Tunnel d'accès au parking + expropriation	300.000 L.L.
Elargissement de la route entre la station inférieure et supérieure	150.000
Etablissement d'une route d'accès entre le tunnel actuel et le tunnel II(galeries supérieures)	200.000
Tunnel II d'accès aux galeries supérieures	150.000
Aménagement du nouveau tronçon souterrain	450.000
Remontée mécanique (funiculaire) + station d'arrivée comprenant un bâtiment de reception et un local pour le personnel	700.000
Salle de concert y compris vestiaire et foncations	750.000
Eclairage extérieur	100.000
Finition du Parking actuel y compris trottoirs et excavation ainsi qu'évacuation des eaux de pluies	
Eclairage intérieur	<u>200.000</u>
	T O T A L
	3.050.000 L.L.
Etude et surveillance	<u>400.000 L.L.</u>
	3.450.000 L.L.
	=====

ETUDE DE PRE-INVESTISSEMENT POUR LA
CREATION DE LA STATION BALNEAIRE ET
TOURISTIQUE DES PLAGES AU SUD DE TYR

L'étude examine les conditions de la création d'une station touristique et balnéaire d'une capacité globale de 5000 lits et estime sa rentabilité.

But

Développer le tourisme de séjour parallèlement au tourisme de passage.

Cet objectif justifie:

- 1.- Le choix de la zone (plage, ruines, village etc...)
- 2.- Les plans d'artificialisation et d'urbanisme de la zone, destinés à créer une image touristique originale adapté aux exigences du tourisme international.

Localisation

La zone du projet se situe entre le sud de Tyr et la pointe rocheuse de Ras el Bayada. Avec une longueur de 5 kms et une profondeur de 350 mètres, elle occupe une superficie de presque 425 hectares dont environ 50 en plages de sable.

Les 2 principaux critères de choix pour la localisation territoriale ont été:

1.- L'intérêt historico-archéologique de la zone de Tyr, joint au haut degré de vocation touristique-balnéaire de ses plages.

Ces 2 atouts correspondent aux attraits touristiques les plus appréciés du tourisme international.

2.- Rétablissement d'un équilibre territorial par une meilleure distribution des activités économiques dans le pays.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2.- Hypothèse d'investissement

- Les investissements nécessaires à la réalisation du projet ont été évalués à 75 millions de L.L. environ, répartis de la façon suivante:

Désignation	Unité 1.000 L.L. 1958
Infrastructures	14.775
Equipement d'hébergement	44.270
Equipements auxiliaires	9.300
T O T A L	68.345
Imprévues et coût du projet (10%)	6.835
TOTAL GENERAL	75.180

- Les devises nécessaires ont été estimées à 7 millions de \$ environ soit un peu plus de 30% des investissements globaux.

- Les interventions proposées sont les suivantes:

1) Les travaux d'infrastructure comprennent(en milliers de L.L.)

- Travaux pour la création d'un canal port et bassin	4.575
- Adduction d'eau	900
- Réseau d'égoûts	460
- Installations électriques	1.610
- Installation du réseau téléphonique	250
- Travaux routiers	1.980
- Travaux de reboisement	5.000

T O T A L

14.775

2) Les équipements d'hébergement comprennent(en milliers de L.L.)

- 1100 lits catégorie de luxe Boat-Houses et Bungalaw	16.360
- 1300 lits catégorie supérieure Hotel type A	12.650
- 2600 lits catégorie moyenne. Hotols type B et Casbah	15.260

T O T A L

44.270

3) Les équipements auxillaires comprennent(en milliers de L.L.)

- Equipements balnéaires	2.000
- Equipements de sport	2.800
- Equipements de loisirs	2.500
- Equipements commerciaux	<u>2.000</u>

T O T A L

9.300

=====

B- CALENDRIER D'INVESTISSEMENTS

Une période de 10 ans a été prévue pour la réalisation du projet, durant laquelle les dépenses ont été échelonnées en fonction des éléments suivants:

- délais de construction requis
- vérification des hypothèses formulées
- prévoir et stimuler une plus grande participation des ressources potentielles locales, aux activités productrices créées par le projet.

Le calendrier est résumé par le tableau suivant:

(en milliers de L.L.)

Année	Infras- tructures	Installa- tions d'he- bergement	Installa- tions an- nexes	TOTAL	Imprévus dépenses pour le projet 10%	TOTAL
0	6.800	-	-	6.800	680	7.480
1	6.400	-	1.000	7.400	740	8.140
2	1.575	4.065	1.000	6.640	660	7.300
3	-	4.780	1.500	6.280	630	6.910
1ère phase	14.775	8.845	3.500	27.120	2.710	29.830
4	-	-	-	-	-	-
5	-	-	-	-	-	-
2ème phase	-	-	-	-	-	-
6	-	6.930	2.500	9.430	945	10.375
7	-	10.805	1.500	12.305	1.230	13.535
8	-	10.065	1.000	11.065	1.105	12.170
9	-	7.625	800	425	845	9.270
3ème phase	-	35.425	5.800	41.225	4.125	45.350
TOTAL	14.775	44.270	9.300	68.345	6.835	75.180

Il est donc prévu de réaliser les investissements au cours de 2 périodes de 4 ans chacune, séparées par une période creuse de 2 ans.

Les 3 phases doivent se dérouler comme suit:

1ère phase: 4 premières années

- coût: 30 millions de L.L. (soit 40% du total)
- réalisations:
 - + toute l'infrastructure de base
 - + 1000 lits opportunément répartis entre les différentes catégories d'hébergement.
 - + un ensemble approprié d'équipements auxiliaires.

2ème phase:

- 2 années
- tester le projet pilote de 1000 lits.

3ème phase:

- 4 dernières années
- coût: 45 millions de L.L. environ
- réalisations:
 - + achever la réalisation des 4000 lits restants du projet
 - + compléter les équipements auxiliaires.

Fonctionnement du projet:

Les estimations de dépenses et recettes d'exploitation ont été faites pour une période de 20 ans, en supposant, comme le prévoit le calendrier d'investissement, que le projet entrerait dans sa phase productive avant la 3ème année et atteindrait son plein développement à la 10ème année.

A- LES RECETTES OU BENEFICES DIRECTS DU PROJET

-En estimant que les rentrées annuelles débuteront par 5 millions de L.L. à la 3ème année, pour atteindre une moyenne de 6 millions par an à la fin de la période des 20 ans considérés, les recettes totales du projet ont été évaluées à 797 millions de L.L. environ.

- Cette estimation est basée sur 3 hypothèses.

1) Le taux d'utilisation annuel des équipements, par rapport à la capacité d'hébergement réalisée, passerait de 45% pour le début, à 57.5% au cours des dernières années. Le nombre de nuitées varierait parallèlement entre 80.000 et 10.000.

2) la durée de séjour a été estimée constamment égale à 10 jours ce qui suppose 8000 clients au début, atteignant le chiffre de 1.000.000 à la fin.

3) La résultante de la dépense moyenne par jour pour l'utilisation des différents équipements par les 3 catégories de clients, a été évaluée à L.L. 58. environ.

B- LES DEPENSES OU COUTS DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses considérées concernent, les coûts de personnel (employés et salariés) , les coûts d'approvisionnement, les dépenses d'entretien et de renovation et toutes sortes de dépenses générales. Les taxes et les amortissements ne sont pas compris dans les coûts d'exploitation annuels.

- Le rapport estime que les coûts d'exploitation nécessiteront une dépense d'environ 3 millions de L.L. pendant la 1ère année d'activité qui augmentera progressivement jusqu'à atteindre 40 millions de L.L. durant la dernière année du projet.

Globalement, au cours des 20 années considérées les coûts de fonctionnement atteindront ainsi 522 millions de L.L.

CRITERES D'APPRECIATION

A- CRITERES FINANCIERS

Trois critères financiers ont été calculés par le rapport:

1) Rentabilité du projet

Il ressort de la différence entre les recettes et les coûts d'exploitation que le montant total des profits (comprendant bénéfices nets, taxes amortissements, et revenus du capital), durant les 20 années du projet s'établit approximativement à 275 millions de L.L. c'est à dire plus de 3 fois la valeur totale des investissements prévus.

2) Période théorique de remboursement du capital

Les quote-parts annuellement prévues pour les profits par rapport au calendrier d'investissements, permettent d'évaluer (à un taux hypothétique d'intérêt de 8%) qu'à partir de la 13ème année du projet, la gestion financière du complexe aurait totalement repayé le capital investi.

3) Taux de rentabilité interne

En actualisant les flux des coûts et des bénéfices du projet pour la période de 20 ans, ce taux a été estimé à 18%.

B- CRITERES ECONOMIQUES

Les effets induits par les investissements sont estimés globalement pour les 20 années considérées et portent sur les éléments les plus importants:

- Emploi:

1) 29.000 nuitées employées à plein temps.

2) 196 millions de L.L. de salaires correspondants (charges sociales comprises).

- Recettes publiques:

- 80 millions de L.L. sur la base approximative de 10% du chiffre d'affaires

- Rentrées de devises

- 10 millions de \$ par an, donc un apport durable pour l'amélioration de la balance de paiement libanaise.

- Effets induits par les dépenses:

1) de construction: 26 à 27 millions de L.L. destinées à l'achat de matières premières de matériel et matériaux de production libanaise.

2) de séjour des touristes à Tyr: 180 millions de L.L. destinées à l'achat des approvisionnements et de fournitures nécessaires au fonctionnement de la station.

- Participation à la formation du PIB par l'effet multiplicateur; contribution de 1.320 millions de L.L. environ, directement à l'augmentation du produit national.

- Stimulant pour la mise en marche de nouveaux phénomènes de développement sur tout le territoire national.(travaux publics, projets de développement etc...)

Organisation

1) Pour mieux garantir le développement du projet le rapport recommande de confier la réalisation et la gestion du centre touristique à une société d'organisation unitaire:

2) Capital: le capital de cette société serait constitué par les terrains et des versements en numéraire.

a) la valeur des terrains serait de 3 millions de L.L. évaluées selon les prix courants du marché local.

b) Besoin financier; la somme nécessaire à la société a été chiffrée à 33 millions de L.L. repartis comme suit:(en millions de L.L

- Travaux d'infrastructures	15
- Financement des équipements d'hebergement et des équipements auxiliaires	14
- Dépenses administratives et d'organisation (publicité inclus)	4
	<hr/>
	33

Les intérêts de capitaux ne sont pas compris dans cette estimation.

3) Origine du capital

La formation du capital initial de la société pourrait être:

- soit ouverte aux souscriptions de groupes financiers nationaux et internationaux

- soit entièrement d'origine publique.

Cette solution est conseillée pour 3 raisons

a)- inconvénient d'estimer la valeur des terrains en cas d'intervention du tiers.

b)- meilleure garantie pour la poursuite du développement général et social d'intérêt national.

c)- meilleure garantie des intérêts des sociétés internationales de financement.

PROJET DU MONT HERMON

Dans le cadre du développement touristique du pays il a été envisagé, la mise en valeur du Mont Hermon. Des propositions à ce sujet ont été soumises par la Consult Ltee du Canada dans un avant projet daté de Février 1969.

Les principaux aspects de ce rapport sont les suivants:

Base du projet:

1) Le Mont Hermon offre les moilleures conditions de neiges (climat, terrain, beauté de site etc...) et le meilleur ski au Liban. Avec un aménagement approprié il pourrait devenir un centre de ski de réputation mondiale.

2) La rentabilité d'un projet d'exploitation du mont Hermon n'étant pas possible si elle est saisonnière, il faudrait concevoir l'aménagement d'une zone touristique susceptible d'assurer une exploitation permanente toute l'année .

3) A partir d'une interprétation (qui pourrait être discutable) des statistiques et des tendances du tourisme au Liban, le rapport établit une estimation des visiteurs étrangers (Syriens exclus) que la station touristique du Mont Hermon serait à même d'attirer toute l'année seule grâce à une intense publicité.

Pour les 5 premières années, on aboutit aux chiffres suivants, qui ne concernent donc pas les Libanais, les étrangers résidents et les Syriens:

<u>Année</u>	<u>Nb de visiteurs</u>
1	37.000
2	62.000
3	34.000
4	117.000
5	153.000

Aménagement du projet

La création d'un centre touristique à la fois hivernal et estival, nécessiterait, au début un aménagement minimum qui comporterait 3 éléments principaux:

A- ZONE D'HEBERGEMENT: comportant un hôtel, plusieurs chalets et divers équipements touristiques appropriés formant le noyau d'un futur village touristique.

- Localisation: 3 endroits sont possibles

- 1) station de montagne proprement dite (altitude 1900 m.)
- 2) point de départ du système de télécabine (altitude 1500m).
- 3) extension du village de Rachaya.

- Dimensions:

- 1) Une superficie minima de 25 ha, pour les 5 premières années.
- 2) Capacité d'hébergement basée sur un maximum journalier de 250 mètres du début qui atteindra environ un millier à la 5ème année.

B- ROUTE

Il s'agit d'une voie d'accès de 5 kms de long reliant Rachaya à la station de départ du système de télécabine située à 1500 m d'altitude et débouchant à cet endroit sur un grand terrain de stationnement.

C- SYSTEME DE TELECABINE

Avec les stations et installations nécessaires pour le ski:

- Parcours: 4 kms
- Dénivellation: 1340 m entre la station de départ et le sommet du Mont Hermon
- Le système choisi répond mieux aux exigences données que les systèmes de télésièges ou de téléphériques. (flexibilité d'investissement, débit, confort).

DONNEES FINANCIERES

A- LES INVESTISSEMENTS

1) L'estimation du coût des travaux nécessaires à la mise en marche de la station a été estimé à L.L. 7.270.000 repartis comme suit: (en L.L.)

- Voie d'accès	400.000
- Hotel 60 chambres	1.260.000
- Piscine extérieure	100.000
- Chalats (10)	200.000
- Magasin de ski et location	60.000
- Système de télécabine	3.600.000
- Stations de télécabine (4)	900.000
- Infrastructure (comprend ligne à haute tension longue de 20 kms)	600.000
- Véhicules et divers	150.000
	<hr/>
TOTAL	7.270.000 L.l. <hr/>

2) Le rapport ne comporte pas de plans rigoureux de développement des investissements nécessaires pour l'agrandissement.

Il est indiqué simplement qu'il faudrait prévoir une extension au moins après 2 ans, de la capacité d'hébergement des installations touristiques auxiliaires et du système de télécabine. A cet effet il faudrait calculer un minimum de L.L. 500.000 pour la 3ème année, et L.L. 1.000.000 pour la 5ème année.

Financement:

Le projet est prévu pour être entrepris par une société privée. Le coût du terrain n'est pas pris en compte, étant supposé être octroyé ou loué par le gouvernement.

1) En ce qui concerne les 7.270.000 L.L. à investir dès la 1ère année, le rapport envisage:

- 30% du capital comme apport initial
- diverses possibilités de système de financement pour les

70% restants:

- une participation publique à conseiller, comme mesure d'encouragement pour :

+ la route d'accès de 5 km. coût estimé	400.000 L.L.
+ la ligne électrique haute tension. coût estimé	600.000
soit un total de:	<u>1.000.000.L.L</u>

2) Les frais d'agrandissement pourraient être financés par les profits réalisés dès la 3ème année.

B- RESULTATS D'EXPLOITATION

1) Revenues possibles

Il a été appliqué une dépense moyenne, estimée à L.L.45 par visiteur, au total des touristes attendus.

Évalué ainsi à L.660.000 L.L. pour la 1ère année le chiffre d'affaires atteindrait 6.900.000 L.L. à la 5ème année.

Au cours des 5 premières années la somme globale serait de 20.400.000 L.L.

2) Dépenses d'exploitation

Elle comprennent annuellement

- salaires (hotel, restaurant, télécabine) + 10% du chiffre d'affaires magasin, entretien)
- coût d'inventaire (?) " 17% " " "
- électricité, carburant, publicité L.L. 265.000
frais divers, entretien

Evaluées à L.L. 698.000 pour la 1ère année, elles atteindraient L.L. 2.118.000 à la 5ème année. Le total pour les 5 ans serait de L.L. 6.800.000 approximativement.

C-RENTABILITE

Pour les 5 premières années, sur les 20,5 millions de revenus attendus, les coûts de fonctionnement laisseraient donc un résultat de 13,7 millions environ, duquel il faudrait retrancher le coût de dépréciation du capital calculé à L.L. 687.000 par an (10 ans, taux constant, route exceptée) soit une somme de 3.5 millions à peu près. Il restera donc un peu plus de 10 millions de L.L. qui, avec une participation publique jointe à des modalités d'emprunt et de remboursement du capital opportunément réparties, peuvent rendre le projet rentable après 2 ou 3 années de fonctionnement, en permettant même de financer l'extension de la station touristique.

3ème PARTIE:

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS
TOURISTIQUES

Le formidable essor que connaît aujourd'hui le tourisme dans le monde, représente, avec ses effets sociaux et humains évidents, un important mouvement de redistribution de richesses.

Pour puiser au maximum dans cette véritable mine de devises, les pays cherchent de plus en plus à mettre en oeuvre des stratégies actives qui vont au devant des goûts et désirs de la clientèle.

Face à une concurrence qui devient donc chaque jour plus serrée, le Liban sans une politique dynamique pour son tourisme, risque de gaspiller de précieuses ressources nécessaires à son développement économique.

Par ailleurs, pour être complète, cette politique devrait prendre en considération les problèmes des loisirs intérieurs qui sont étroitement liés au domaine des préoccupations touristiques de l'Etat.

Le plan quinquennal actuellement en préparation doit fournir à cet effet le cadre élargi pour amorcer de nouvelles orientations répondant à ces 2 aspects et qui viendraient s'intégrer dans une politique plus large de développement régional.

La retrospective des dépenses touristiques de l'Etat au cours des 8 dernières années nous a conduit à constater à la fin de la 2nd

partie mde cette étude, la nécessité d'assurer un meilleur équilibre des dépenses entre les différentes fonctions touristiques de l'Etat.

Plus particulièrement, un effort sérieux s'avère primordial en ce qui concerne les équipements touristiques. Jusqu'à là, en effet, la politique des Investissements publics pour le tourisme avait été principalement axée sur la mise en valeur du passé et des curiosités du pays.

Cependant vis à vis de la demande touristique moderne, cette catégorie d'attrait ne prend véritablement tout son intérêt que combinée à des équipements récréatifs et distractifs divers. Ceux-ci deviennent de plus en plus les facteurs essentiels du choix des vacanciers, clientèle, dont l'apparition du tourisme de masse a considérablement augmenté l'importance.

Et c'est le problème de la création de cette nature d'équipements qui se trouve être également posé à l'Etat en ce qui concerne les loisirs intérieurs.

Il sera donc suggéré un programme d'aménagement du "Produit Touristique" pour les cinq prochaines années qui sera à situer en second lieu dans le cadre des prévisions du budget des dépenses touristiques de l'Etat au cours de cette période.

Notons tout d'abord qu'un programme d'équipements touristiques doit s'appuyer en principe sur un plan d'aménagement du territoire dont il n'existe malheureusement encore aucune ébauche.

En attendant d'entreprendre les études qui combleraient cette grave lacune, il demeure toujours possible de procéder d'ores et déjà à certains aménagements qui s'inscriraient naturellement dans les grandes lignes du développement touristique national.

Le Conseil National du Tourisme a déjà entrepris de poser quelques jalons sur cette voie.

Il y a d'une part les projets des stations touristiques signalés dans la 2nd partie de ce rapport qui comporte certains renseignements sur les études plus ou moins avancées établies pour Tyr, le Mont-Hermon et les îles de Tripoli.

Il est inutile de souligner l'intérêt que présente pour le tourisme libanais de demain, la réalisation de tels complexes, ou le principe du rôle promotionnel que l'Etat doit jouer à cet égard.

Il reste cependant à en déterminer les formes et les modalités pour pouvoir évoluer l'importance de la participation publique.

Mais il existe d'autre part une politique d'intervention directe déjà amorcée, pour la mise en place de structures de loisirs

modèles ou pilotes. Il serait possible de la développer dans 2 directions:

A- Accélérer l'aménagement touristique du littoral:

Un des objectifs prioritaires de l'aménagement du littoral libanais consisterait certainement à remédier au développement très inégal de la côte sur le plan touristique.

Tout particulièrement, l'écart existant entre Beyrouth et ses environs d'une part et Tripoli et Safda d'autre part, les 2 principales villes du littoral après la Capitale, demeure trop grand. Une part substantielle des crédits devrait donc être réservée à ces deux centres en amorçant à Beyrouth le début d'une politique d'équipement de tourisme spécifiquement social.

Enfin l'intérêt évident de certaines localités de la côte, appelle certaines actions utiles qu'il serait regrettable de négliger.

Dans cette perspective, il est possible de suggérer les interventions suivantes:

- Tyr
- Safda
- Beyrouth
- Batroun
- Tripoli
- Arida

1) Tyr:

L'affluence que connaît actuellement le Rest-House de Tyr auprès de la clientèle libanaise surtout, doit conduire à envisager une augmentation de sa capacité, nécessaire par ailleurs pour répondre aux besoins croissants du tourisme extérieur à prévoir dès la normalisation de la situation régionale.

Les dépenses nécessaires en vue de renforcer la fonction balnéaire de ce Rest-House, seraient les suivantes:

- Hôtel de 20 chambres	250.000
- Maison pour le gérant	40.000
- Aile pour loger 50 élèves de l'école Hôtelière	60.000
- Chambres froides	20.000
- Traitement de l'eau	6.000
- Puits	15.000
- Equipement de la plage	122.000
- Service pour la plage	20.000
- Divers	10.000
	<hr/>
	543.000
soit en arrondissant	L.L.550.000

2) Safda:

Afin de sauver le patrimoine culturel et exploiter le capital touristique de cette ville, il existe déjà un projet (qui sera examiné plus loin) de restauration de la vieille ville médiévale.

Ce projet implique cependant un complément indispensable: celui de doter Safda d'équipements d'hébergements et de loisirs suffisants pour qu'elle devienne un pôle d'attraction touristique important.

A cet effet, il serait souhaitable d'utiliser tout d'abord l'hôtel Municipal, en y localisant une école hôtelière qui assurerait du même coup un personnel adéquat et la qualité du service requis.

Les dépenses à envisager seraient les suivantes:

	LL
- Construction d'un bâtiment pour 100 élèves (3 salles de classe, dortoirs, chambres de professeurs)	300.000
- Mobilier et équipement professionnel	70.000
- Remise en état de l'hôtel actuel	60.000
- Mobilier pour l'hôtel et équipement de salle à manger	140.000
- Construction de cuisines modernes	20.000
- Equipements pour les cuisines et le restaurant	80.000
- Création d'un jardin, café, kiosque	50.000
- Jardins d'enfants	10.000

- Equipements balnéaires	140.000
- Total	<u>870.000</u>
Soit en arrondissant	LL 900.000

Il serait utile de compléter ceci en développant le Rest-House de Safda de la manière suivante:

	LL
- Construction d'un kiosque-snack dans le jardin du Rest-House	40.000
- Equipements, réfrigérateurs, armoires et divers matériel.	20.000
- Prolongement des tonnelles	5.000
- Chauffage et air conditionné	15.000
- Dépôt pour meubles, débarras de 200 m ² et 8 toilettes dans le sous-sol	45.000
- Jardin d'enfants	4.000
- Murs et nettoyage des abords du Rest-House côté Château de la mer	5.000
	<u>134.000</u>
Soit	135.000

Enfin il faudrait également mentionner ici, l'achèvement du tronçon du boulevard maritime qui longe la vieille ville du côté de la mer. La somme à prévoir dans le budget des rantes est de 1.500.000.L.

3) Beyrouth:

Il semble que le projet des plages populaires depuis si longtemps en suspens possède de grandes chances d'être enfin finalisé . Les seules estimations de coûts, disponibles à cet effet ont été étudiées pour le compte du Ministère du Tourisme, par le Bureau Technique d'Urbanisme et de Travaux Publics. Celui-ci a choisi comme site la plage d'Ouzaf près de Chadir, en face de l'Aéroport de Beyrouth, et recommande la réalisation d'une station balnéaire pour 40.000 baigneurs dont une seule unité pour 10.000 seulement serait prévue avant 1975.

Jusqu'à cette dernière date, l'exécution de la première phase des travaux comporterait les dépenses suivantes:

Infrastructures:

- Requisition du terrain	9.150.000
- Déplacement de l'auto-route	1.500.000
- Terrassement du terrain	1.000.000
	<hr/>
	11.650.000

Coût de l'unité de 10.000 baigneurs:

	LL
- Une piscine avec tous ses accessoires	150.000
- Surface bâtie	900.000

- Restaurant	300.000
- Terrains de jeux + aménagement divers	300.000
- 4 pataugeoires.	80.000
	<hr/>
	1.730.000
10% autres frais	173.000
	<hr/>
	1.903.000

Soit environ 1,5 millions de livres libanaises au total.

4) Batroun:

Il existe déjà pour Batroun des projets d'équipements en cours d'exécution. Il s'agit d'une école de pêches, d'un laboratoire d'un aquarium national et d'une pension. Cette dernière se trouve en grande partie achevée et peut donc rapidement être exploitée. Or une occasion intéressante s'offre à l'Etat d'utiliser cet hôtel. Il pourrait accueillir les groupes de jeunes émigrés qu'il projette d'inviter au Liban (voir plus loin). La capacité d'hébergement serait de 25 Chambres qui, à raison de 4 lits par chambre et pour un séjour d'une semaine environ, permettrait d'accueillir 12 groupes de 100 jeunes durant la saison d'été prochaine.

Une somme de L.L. 300.000 environ serait suffisante pour achever cette construction. Elle couvrirait l'installation d'un ascenseur, l'équipement des cuisines et du restaurant, l'ameublement des dortoirs

et des chambres, ainsi que l'aménagement de petits bassins de natation.

Cependant si cette formule n'était pas retenue, il serait donc nécessaire de construire un Rest-House à l'instar de ceux déjà réalisés à Tyr et Arida pour lequel il faudrait prévoir la somme de L.L. 500.000

5) Tripoli:

Cette ville reste assez pauvrement équipée sur le plan touristique, malgré l'importance qu'elle occupe sur le plan national et les richesses touristiques qu'elle possède.

Parallèlement et pour compléter le projet des îles, il serait intéressant d'aménager un complexe touristique à localiser le long de la corniche de la mer reliant Bahsas au Port.

En effet, il se trouve là de grandes superficies de terrains dont la plus grande partie est à quelques centimètres au dessous du plan d'eau. La côte est assez mouvementée et devrait faire l'objet d'études de travaux maritimes qui détermineraient l'emplacement le plus adéquat.

La réalisation de ce projet comporterait les travaux et les dépenses suivants:

- Phase des études:

- études maritimes pour le choix du site, plan d'eau calme équipements maritimes, avant-projet de constructions y compris les ports des îles.	300.000 L.L.
- Construction de digues ou de jetées pour la création du plan d'eau calme, embarcadère Marimes etc	1.000.000
- Construction d'un embarcadère avec salles d'attentes et restaurants à prix modérés	200.000
- Équipement pour "dito"	150.000
- Construction d'un hôtel de 60 chambres et aménagement d'une grande salle de réunion	2000.000
	<hr/>
Total	3550.000
Arrondissant à L.L.	4000.000

Il faudrait par ailleurs prévoir L.L. 125.000 pour achever
le restaurant de la citadelle de Tripoli.

6) Arida:

Il s'agit dans cette localité de compléter les projets déjà
établis et dont l'exécution a été freinée en 1967: Relais, Rest-House,
camping, plage etc..

Les dépenses nécessaires à cet effet ont été évaluées comme

suit:

	L.L.
- Construction du bloc B (Hôtel)	100.000
- Aménagement	40.000
- Parkings, Parcs, Places, passages, bassins	50.000

- Cabines	15.000
- Equipement cuisines	40.000
- Fosse septique	25.000
- Camping	80.000
	<hr/>
Total	LL 350.000

B- Renforcer les centres touristiques de l'intérieur.

Pour les 5 prochaines années la période pourrait être accordée à 5 Centres:

Anjar
Baalbeck
Les Cèdres
Palais de l'Emir Amine
Lac de Karaoun

1) Anjar:

Vestige du seul ensemble arabe existant au Liban. Cette ville gagnerait à être transformé en un très beau fare public qui mettrait en valeur ses ruines . Déjà en 1970, un arrêté ministériel avait alloué une somme de L.L. 300.000 comme premier versement pour la construction d'un centre touristico-culturel dans cette région et une parcelle de terrain avait été expropriée à cet effet. Actuellement il serait opportun d'entreprendre les travaux suivants:

	LL
- Aménagements des jardins	200.000
- Piscine olympique	250.000
- Bâtiments, Restaurants, Snacks	150.000
- Mobilier et Equipement	100.000
	<hr/>
	700.000

2) Baalbeck:

Parti de l'idée de construire un Rest-House à Baalbeck, le ministère du Tourisme projette plutôt actuellement d'aménager un complexe à intégrer au champs des fouilles Sud et qui serait destiné à être un centre aussi bien d'accueil qu'un lieu de distractions. Les bâtiments seraient situés dans le grand parc jardin à l'intérieur des terrains des fouilles, près des ruines restituées et formeraient avec le jardin un ensemble de 6 à 10.000 m².

Les sommes à prévoir seraient les suivantes:

-- Construction d'un bâtiment principal contenant: 1 restaurant pour 400 personnes des salles de réunion des salles de ventes des bureaux divers	L.L. 450.000
- Mobilier et équipement	170.000
- Parking	40.000
-- Aménagement de 600m ² de jardins	100.000
	<hr/>
Total	760.000
Arrondissant à:	800.000

3) Les Cèdres:

Le site merveilleux des Cèdres constitué en même temps d'un lieu d'estivage, un centre de sports, d'hiver et un passage naturel vers la Békaa et la Syrie. Pour répondre à cette vocation touristique privilégiée, plusieurs études d'aménagement de la région (Egli, Curtis Serof) ont été entreprises qui concluent toutes à la nécessité d'exploiter le cirque des Cèdres comme un tout.

Cependant la mise en oeuvre d'un plan quelqu'il soit suppose un préalable important:

L'exécution des travaux de Cédastage (coût L.L. 200.000) et l'achèvement du projet d'edduction d'eau. (coût

En ce qui concerne le développement des équipements de la station de ski les dépenses à prévoir sont les suivantes:

	L.L.
- Doubler l'installution de télésiège actuelle	500.000
- Construire et équiper un bâtiment de départ de téléski moderne	600.000

4) Palais de l'Emir Amine:

L'achèvement et l'ameublement de ce palais nécessiteront encore des dépenses de l'ordre de L.L. 450.000 environ.

5) Lac Karaoun:

L'établissement d'un Rest-House au lac Karaoun dont le coût s'élèverait à L.L. 300.000, s'avèrerait rapidement une entreprise utile et rentable.

C- CONCLUSION:

La récapitulation des coûts de ce programme d'équipement se présente donc de la manière suivante devant se répartir sur 5 ans:

	LL
1) Tyr	550.000
2) Sofda	1035.000
3) Beyrouth	13.200.000
4) Batroun	500.000
5) Tripoli	4.125.000
6) Arida	350.000
7) Anjar	700.000
8) Baalbeck	800.000
9) Les Cèdres	1.100.000
10) Lac Karaoun	300.000
11) Palais de l'Emir Amine	450.000
	<hr/>
	23.310.000

Il reste à déterminer comment ces dépenses d'équipement vont s'intégrer dans les prévisions qui peuvent être faites pour l'ensemble du budget du Tourisme au cours du prochain quinquennal.

4^e PARTIE

PREVISIONS DES DEPENSES
TOURISTIQUES DE L'ETAT POUR
LE PROCHAIN QUINQUENNAL

PREVISIONS DES DEPENSES TOURISTIQUES DE L'ETAT

Il s'agit simplement ici de formuler des prévisions en fonction des éléments et indices disponibles, sur le volume des dépenses touristiques de l'Etat pour les 5 prochaines années.

Or comme nous l'avons déjà noté plus haut les crédits du Tourisme se trouvent éparpillés dans les budgets de diverses administrations. (Ministère des Travaux Publics, Office de la Reconstruction, Ministère de l'Education Nationale, C.E.G.P., les municipalités et même parfois le Ministère de la Défense).

En attendant une centralisation plus que souhaitable nous passerons en revue suivant la répartition actuelle des tâches, les sommes prévues ou à prévoir dans les budgets des différents exécutants de la politique touristique de l'Etat.

Nous examinerons pour cela d'une part le budget prévisionnel du Ministère du Tourisme et d'autre part les divers crédits touristiques à inscrire dans les budgets des autres administrations.

Le récapitulatif générale permettra de mettre en valeur la structure des dépenses touristiques publiques pour le prochain quinquennal.

A-BUDGET PREVISIONNEL DU MINISTERE DU TOURISME

Nous l'étudierons à travers les 3 entités qui se partagent les crédits offerts au Ministère du Tourisme.

1-La Direction des Affaires Touristiques

En ce qui concerne la 1ère partie, ou les dépenses de fonctionnement en laissant de côté les sommes consacrées au CNT, on peut prévoir, sur la base des 10.5 millions de L.L. environ votés au cours des 5 dernières années, (soit 50% de plus environ) un montant de 16 millions de L.L. à peu près pour le prochain quinquennal dont 5 millions de L.L. approximativement sont destinés à couvrir les subventions au secteur privé.

La 2ème partie comporterait à part les crédits réservés aux hôteliers (part des recettes du Casino -12. millions), la somme nécessaire pour réaliser le projet des plages populaires de Beyrouth, soit 13.5 millions de livres libanaises.

2- La Direction Générale des Antiquités

Pour la première partie, les crédits totaliseraient un peu moins de 8 millions de L.L. soit 50% de plus environ que ceux de la période 67-71 qui se sont élevés à 5.5 millions de L.L. environ.

Le programme de la 2ème et 3ème partie peut se résumer de la manière suivante:

- Travaux de Fouilles et Restaurations du quinquennal
- Expropriations du quinquennal
- Conservation vieilles villes et vieux quartiers
- Grands Projets

a) les fouilles et restaurations

Compte tenu des capacités normales de travail sur les principaux chantiers en cours, la répartition des crédits pour les 5 prochaines années, se ferait comme suit:

Tyr	3	millions	L.L.
Baalbeck	2	"	"
Byblos	0.5		
Tripoli	0.5		
Saida	1.-		
Anjar	0.5		
Divers	1.-		
	<hr/>		
TOTAL	8.5		

b) les expropriations:

Dans les zones bien datées en richesses archéologiques, l'urbanisation rapide des terrains, menace d'allourdir considérablement

les frais d'expropriation au moment où les fouilles seront entreprises.

A cet effet, il serait avantageux pour l'Etat de prévoir une somme de 15 millions de L.L. pour répondre à la demande de la Direction Générale des Antiquités.

Pour mieux situer l'importance de cette somme, nous reproduisons en annexe un résumé d'un projet de requête présenté au PNUD en vue d'obtenir des Nations Unies les concours possibles pour la réalisation d'un programme de développement du Tourisme Culturel au Liban.

c- Conservation et Reconstitution d'une partie de la vieille ville de Safda.

Il s'agit de la très vieille ville qui joint les Châteaux de la mer et le Château St. Louis .

Les vieilles rues très étroites, les façades vétustes et les bâtiments historiques favorisent les parcours pedestres très recherchés par une certaine classe de touristes.

Le programme envisagé par la Direction Générale des Antiquités prévoit, la consolidation des vieilles maisons, la réparation des façades caractéristiques, le découvrément des vieilles RUES.

Les travaux porteront donc sur les palais contemporains des princes Ma'an, la mosquée de Aicha"Oum El Mou-minin, le Hammam el Jedid, la place de Sérail, la maison de Ahmed Sabbagh et de Saïd Baraké, la mosquée de Kalteche et enfin la Grande Mosquée (voir annexe) -Coût de l'opération L.L. 2 000.000.

c- Les grands projets

Il est utile de signaler ici l'existence de grands projets ambitieux tel que la restauration des sites archéologiques du Grand Baalbeck, et des châteaux et vestiges historiques des vieilles villes de Jbeil, Tripoli et Sidon.

Pour ces projets de grand intérêt culturel l'Etat pourroit amener des organismes spécialisés comme l'UNESCO à collaborer au financement. à l'instar de ce qui a été réalisé pour Abou Simbel, Mobejje Daro, Bambyian, Baxalundur et bientôt l'île de Philae. (Revue de l'académie du Tourisme, l'hiver 1971)

3- LE CONSEIL NATIONAL DU TOURISME

Comme on l'a évoqué plus haut, le champ des attributions de cet organisme est assez large. Principalement conçu comme étant l'organe des promotion et de propagande du tourisme libanais, il exécute pour le compte du Ministère du Tourisme des travaux d'équipements et se trouve chargé d'entreprendre toutes

les études nécessaires pour la création et le développement des équipements touristiques du pays.

Avant de passer en revue son programme d'action nous essayerons d'estimer les sommes dont il pourra disposer:

a- le budget

La dotation annuelle en faveur du Conseil National du Tourisme, inscrite dans la première partie du budget de la Direction Générale des Affaires Touristiques pourrait s'élever à 8-5 millions ou 9 millions de L.L., si le projet de budget établi par le CNT (annexe) s'avère être accepté. Dans le cas contraire, ce chiffre descendrait tout au plus à 4 millions de L.L., au niveau des affectations passées.

Par ailleurs la part des recettes du Casino qui revient chaque année au CNT, inscrite dans la seconde partie du budget de la Direction Générale des Affaires Touristiques, atteindrait 12 millions de L.L. environ au cas où les saisons touristiques à venir demeurent bonnes.

Ceci permettrait au CNT de disposer pour 5 ans d'un total pouvant varier entre 35 millions et 57 millions de livres libanaises.

b) les projets du Conseil National du Tourisme

Les dépenses déjà programmées sont les suivantes:
pour les 5 années à venir.

- 7, 5 millions de L.L. de frais administratifs soit
environ 1,5 million par an.

- 2.5 millions destinées à l'ouverture des Bureaux
du CNT à l'étranger à raison de 1/2 million par année.

- 2.830.000 L.L. pour la poursuite de l'aménagement de
Jeita.

- 1 million de L.L. pour les études . Une partie de cette
somme devra couvrir les études des côtes de Tripoli et des îles de
Tripoli, et le reste permettra d'entreprendre toutes les études
nécessaires au développement touristique national.

- 125.000 L.L. pour achever le restaurant de la citadelle
de Tripoli.

- 450.000 L.L. pour compléter et meubler le palais de
l'Emir Amine.

Avec 250,000 visiteurs payants par année, Jeita constitue
le site touristique du pays le plus important.

La prochaine phase des travaux comporte:
en priorité les dépenses suivantes:

Tunnel d'accès au parking + expropriation	300.000
Elargissement de la route entre la station inférieure et supérieure	150.000
Etablissement d'une route d'accès entre le tunnel actuel et le tunnel II(galeries supérieures)	200.000
Tunnel II d'accès aux galeries supérieures	150.000
Aménagement du nouveau tronçon souterrain	450.000
Remontée mécanique (funiculaire)+ station l'arrivée comprenant un bâtiment de réception et un local pour le personnel	700.000
Eclairage extérieur	100.000
Finition du Parking actuel y compris trottoirs et Excavation ainsi qu'évacuation des eaux de pluie	50.000
Eclairage intérieur	200.000
	<u>2.300.000</u>
Etude et surveillance	400.000
	<u>2.700.000</u>

Ajouté aux coûts de ces travaux, l'achèvement des installations
d'accueil entraînerait les frais suivants:

	<u>L.L.</u>
- Equipement pour le traitement de l'eau le Rest-House	8000
- Four d'incinération des ordures	7000
- Construction d'une buvette à l'entrée de la Grotte inférieure	40.000
- Construction de 10 toilettes pour les visiteurs de la Grotte supérieure	20.000
- Construction de salles d'eau pour le restaurant self-service	15.000
- Construction d'un jardin d'enfants	20.000
- Modification fosses septiques	3.000
- Installation de chauffage et de condition- nement d'air dans le restaurant self-service	<u>16.000</u>
Arrondis à 130000	129.000

- 2,5 millions pour des opérations charters destinés à encourager et organiser des vacances au Liban pour les fils d'émigrés libanais (1/2 million de L.L. par an).

Nous arrivons ainsi à un total de 17 millions de L.L. environ qui laisse une marge importante aux dépenses de propagande proprement dite qui pourraient atteindre donc un minimum de 3.5 à 4 millions de L.L. par an.

B- LES CREDITS TOURISTIQUES DES AUTRES ADMINISTRATIONS

Ces dépenses touristiques portent principalement sur l'exécution du programme des équipements tel qu'il a été suggéré plus haut les affectations se feraient comme suit:

1.- Direction des bâtiments:

- Télésiège et téléski de la station

des Cèdres 1.100.000

- Construction d'un poste frontière à Masnaa 1.000.000

TOTAL 2.100.00

2- Office de la Reconstruction

Cet office continuerait à exécuter pour le compte du Ministère du Tourisme la construction des Rest-House qui seraient financés par les taxes que perçoit cet organisme.

Le budget à prévoir serait le suivant:

	<u>L.l.</u>
Anjar	700.000
Tyr	550.000
Seida	1.035.000
Batroun	500.000
Arida	350.000
Saalbeck	800.000
Lac Karaoun	300.000
TOTAL	<u>4.235.000</u>

Soit un montant de 700.000 L.L. par an environ.

3- Conseil Exécutif des Grands Projets

Cet organisme reste le plus qualifié pour exécuter au mieux et le plus rapidement la réalisation du complexe de Tripoli.
budget à prévoir : 4 millions de L.L.

4- Direction des routes

Le budget des routes touristiques s'élèverait à 6000000 de L.L. approximativement dont 1.5 millions réservés à Saïda.

5- Ministère de l'Education Nationale

L'Université du Tourisme est en voie de réalisation, les experts du PNUD sont sur pieds d'oeuvre.

RECAPITULATION DES PROJETS D'EQUIPEMENTS

PAR ADMINISTRATION

D'EXECUTER PENDANT LE QUINQUENNAL

A) MINISTERE DU TOURISME

1) Direction Générale des Affaires Touristiques

- Plage populaire

13.500.000

2) Conseil National du Tourisme

- Provisions pour la poursuite des études maritimes en premier lieu ceux de Tripoli et des Iles de Tripoli, ainsi que pour divers équipements

1.000.000

Achèvement des travaux et des projets existants

- Palais Emir Amin	450.000
- Restaurant Citadelle de Tripoli	125.000
- Aménagement de la Grotte de Jeita et des environs	2.700.000
- Travaux au Rest House de Jeita	<u>130.000</u>
	4.405.000

3) Direction Générale des Antiquités

- Expropriation des terrains de fouilles à Tyr, Saïda, Jbeil etc..	15.000.000
- Travaux de fouilles et de restitution dans tous les chantiers	8.000.000
- Consolidation, réparation reconstruction vieille ville de Saïda entre le Château de la mer et le Château de la Terre et divers.	<u>2.000.000</u>
	25.000.000

B) MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

1- Direction Générale des bâtiments

Provisions pour la construction, Télécabines et téléxes aux Cèdres et bâtiments y af- férants	1.100.000
-Construction d'un poste frontière de Arida	1.000.000
	<u>2.100.000</u>

2- Office de Reconstruction

- Achèvement des travaux et agrandissements:

- Rest House de Tyr	550.000
- Rest House de Arida	350.000
- Rest House de Saida	135.000

- Aménagement du Complex

hotel de Saida	900.000
----------------	---------

- Etudes et exécution des projets

de rest houses à

Butroun	500.000
Baalbeck	800.000
Karaoun	300.000
Anjar	700.000

4.235.000

3- Direction Générale des Routes

Provisions pour les études des défini-

tives et l'exécution ou l'achèvement

des travaux suivants

- Route périphérique maritime

de Saida (déjà commencée)

- Liaison Faraya Mzar
- Liaisons les Cèdres Aniata Baalbeck 6.000.000

C) CONSEIL EXECUTIF DES GRANDS PROJETS

Etude détaillée de conception et d'exécution
du grand complexe de Tripoli- Port de plaisance et de sport
nautique -Débarcadère et embarcadère pour les îles avec
leurs bâtiments - infrastructure de liaison avec les
îles - digues, jetées, snack hotels touristiques-café etc . 4.000.000
4.000.000

Copie d'une note de la Direction
Générale des Antiquités
du 30/1 /1970

A N N E X E

Le Liban possédant sur son territoire des vestiges précieux de diverses civilisations, la restauration, la mise en valeur et l'aménagement adéquat des monuments et sites archéologiques constituent une tâche urgente à accomplir.

Conscient de ces faits le Gouvernement Libanais aurait l'intention d'entreprendre un projet assez vaste visant à l'accélération des travaux déjà engagés et l'élaboration d'un programme d'ensemble s'étendant sur les cinq centres archéologiques du pays.

1)- Projet de TYR

Les fouilles commencées vers 1952 occupent trois chantiers d'une étendue approximative de plus de cinq hectares chacun. Des niveaux phéniciens, des édifices hellénistiques, des nécropoles, des monuments byzantins ont été mis à jour et les découvertes se poursuivent à un rythme rapide.

Pour étendre rapidement les fouilles et sauver les monuments qui s'avèrent de plus en plus précieux, l'expropriation des terrains non construits s'impose. Ainsi des missions de fouilles internationales pourraient être conviées à y opérer en même temps dans les divers secteurs de la ville.

2)- Projet de Saalbeck

Depuis 1929 les travaux de dégagement des temples se poursuivent et de grandes restaurations ont eu lieu. Cependant des fouilles à l'intérieur de l'acropole dégageraient une cité phénico-araméenne, ainsi que des monuments antérieurs et les trois cents statues de l'acropole. D'autre part, le dégagement et la restauration des temples de Vénus et de Mercure, des enceintes romaine et arabe, ainsi que du grand théâtre romain actuellement sous l'emplacement de l'hôtel et des bâtiments modernes, restent à entreprendre.

Il existerait également un autre projet, plus vaste, selon lequel la ville actuelle de Saalbeck serait déplacée afin de dégager entièrement le site antique. Mais ce projet est encore sous étude et sa mise au point finale reste à être établie.

3) Projet de Sidon

A la suite d'importantes découvertes successives parmi lesquelles celles de très précieux sarcophages phéniciens et grecs se trouvant actuellement aux musées du Louvre, de Constantinople et de Beyrouth, des terrains furent expropriés et des fouilles sont en cours aux emplacements du Temple du Dieu phénicien Echmoun et du palais royal où un imposant monument

a été déjà dégagé sur 20 mètres de hauteur et près de 100 mètres de largeur.

De plus, le Château de la Mer abandonné par les Croisés et situé à l'entrée du Port a été complètement restauré, et des travaux de dégagement du Grand Château des Croisés ont été entrepris. Mais la ville médiévale et ottomane couverte de voûtes constituant un prototype du genre aurait besoin d'être remembrée, assainie et mise en valeur.

Il en est de même des nécropoles et des autres monuments phéniciens, médiévaux et arabes se trouvant dans l'enceinte de cette ville.

4)-Projet de Syblos:

Afin de compléter la mise à jour des vestiges de ce centre qui constitue un des importants sites archéologiques du monde, il serait nécessaire d'opérer le dégagement de la ville du 1er millénaire, celle des cités romaine, phénicienne et médiévale, ainsi que la restauration de l'enceinte de la ville.

5)-Projet de Tripoli

Chef-lieu d'une vice-royauté islamique cette ville forme un ensemble des plus représentatifs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'art du XIV et XV siècles après J.C.

- 4 -

D'autre part, des récents sondages ont mis à jour une partie de la ville romaine. Les édifices déjà restaurés ou en voie de dégagement, laissés par les Croisés et les Arabes, dotent Tripoli de monuments d'une grande variété.

Une grande partie de la ville antique est comprise dans un plan de protection et d'aménagement établi avec l'aide d'une commission de l'UNESCO.

Mais les fouilles de la ville romaine, la restauration et la mise en valeur des monuments des Croisés et des Arabes restent à entreprendre.

Ceci est un résumé du programme envisagé par le Gouvernement pour lequel une assistance préliminaire du PNUD sera requise dans le but de prospecter, étudier et déterminer les possibilités d'implantation de ces projets.

Le 30.1.1970